



SM le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, ordonne l'ouverture au début du mois sacré de Ramadan des mosquées édifiées, reconstruites ou restaurées

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, que Dieu Le glorifie, a bien voulu ordonner l'ouverture au début du mois sacré de Ramadan des mosquées édifiées, reconstruites ou restaurées par le ministère des Habous et des Affaires islamiques ou par les bienfaiteurs, qui sont au nombre de 157 mosquées.

Dans un communiqué, le ministère précise qu'il s'agit de 95 mosquées édifiées, de 42 mosquées reconstruites en plus de 08 mosquées historiques et de 11 mosquées restaurées. La capacité d'accueil de toutes ces mosquées est de 160.000 fidèles pour un coût global de 647,3 millions de dirhams, ajoute la même source. Le Souverain, que Dieu Le glorifie, a donné Sa Haute Approbation pour l'ouverture de la "Mosquée Mohammed VI" et de ses dépendances dans la capitale tchadienne N'Djamena.

SM le Roi a également bien voulu baptiser de Son Auguste Nom la Grande Mosquée de Hay Salam à Agadir, d'une capacité de 3.600 fidèles pour un budget de 62,5 millions de dirhams, conclut le communiqué.

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10735

Mercredi 18 Février 2026

Ecoute défaillante *Mobilisation imminente*

*Au mépris du bon sens, El Midaoui
a choisi d'agir en solo provoquant
l'ire des enseignants-chercheurs*



Page 3



«Développement équitable : réforme politique et réformes économique
et sociale entre légitimité du choix et efficacité de l'action»

La journée d'étude organisée par l'USFP marquée
par des échanges édifiants et fructueux

Page 2



L'ancrage narratif du changement
*Faire du storytelling un levier de
consolidation stratégique durable*

Par Abderrazak Hamzaoui

Page 22

“Développement équitable : réforme politique et réformes économique et sociale entre légitimité du choix et efficacité de l'action”

La journée d'étude organisée par l'USFP marquée par des échanges édifiants et fructueux



L'USFP a organisé, samedi 14 février courant, au siège central du parti à Rabat, une journée d'étude nationale sous le thème : «Développement équitable : réforme politique et réformes économique et sociale entre légitimité du choix et efficacité de l'action».

Cette rencontre s'inscrit dans la dynamique préparatoire à l'élaboration du programme électoral du parti en vue des prochaines échéances.

Dans un contexte marqué par le ralentissement de la croissance, l'érosion du pouvoir d'achat des Marocains, l'aggravation des inégalités territoriales et sociales et la fragilité persistante du tissu productif, les intervenants ont plaidé pour des réformes structurelles conciliant efficacité économique et justice sociale.

A cet égard, l'universitaire Abdellatif Komat, spécialiste des mutations économiques nationales et internationales, a dressé un constat critique de la situation actuelle. Selon lui, le pays connaît une croissance sectorielle qui ne se traduit pas par une amélioration tangible des conditions de vie d'une large frange de la population.

Il a pointé les limites d'un modèle économique encore centré sur des secteurs à faible capacité de création d'emplois stables.

Pour ce chercheur, les politiques publiques n'ont pas permis d'asseoir une base productive suffisamment solide pour absorber le chômage, notamment chez les jeunes diplômés. Il a appelé à une réorientation de l'investissement public vers les secteurs productifs et les petites et moyennes entreprises, à la simplification des procédures administratives et à l'encouragement des initiatives locales, au-delà de la seule attraction de grands investissements souvent peu intégrés à leur environnement socio-économique.

De son côté, l'expert en politiques économiques et financières Mohammed Jadri a

mis en avant l'existence, pour la première fois, d'une vision stratégique claire à l'horizon 2035, portée par le nouveau modèle de développement. Cette feuille de route vise à renforcer la croissance durable, réduire les disparités et réussir la transition énergétique d'ici 2030.

Parmi les objectifs affichés figurent l'augmentation du taux d'activité des femmes et la consolidation des filières industrielles comme l'automobile et le tourisme.

Toutefois, Mohammed Jadri a souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des stratégies pour faire face aux défis liés à l'eau, à l'énergie, à l'investissement et à la gouvernance.

Sur le plan énergétique, il a rappelé que le pays fait face à un déséquilibre de sa balance énergétique, tout en disposant d'un fort potentiel en énergies renouvelables. Il a insisté sur l'importance d'investir dans le stockage, les infrastructures et la formation professionnelle afin d'optimiser les retombées de ce secteur stratégique.

L'économiste Khalid Achibane a, pour sa part, rappelé les paradoxes de l'industrialisation. Malgré les progrès réalisés dans des secteurs stratégiques comme l'automobile, l'aéronautique ou les énergies renouvelables, l'impact sur l'emploi demeure insuffisant. Le chômage conserve un caractère structurel, particulièrement en milieu rural, tandis que l'industrie peine à absorber la main-d'œuvre disponible.

Il a également mis en lumière la fragilité des petites et moyennes entreprises, évoquant l'absence d'une vision intégrée pour soutenir ce tissu entrepreneurial. L'intervenant a plaidé pour la révision de certains accords de libre-échange afin de mieux défendre les intérêts économiques nationaux et diversifier les partenaires commerciaux.

Pour lui, la question du pouvoir d'achat

doit être pleinement intégrée aux politiques industrielles, au même titre que la création d'emplois et la réduction du chômage. La cohérence entre l'action de l'Etat et celle du secteur privé apparaît comme une condition sine qua non pour renforcer l'impact économique et social des politiques publiques.

L'expert du climat Mustapha El Aissat a, quant à lui, abordé la problématique de la gouvernance des ressources hydriques. Revenant sur la politique des barrages initiée sous le règne de feu SM Hassan II, il a rappelé qu'elle avait permis d'assurer une certaine sécurité hydrique et alimentaire malgré des moyens limités.

Aujourd'hui, les effets du changement climatique accentuent la pression sur les ressources en eau. D'importants investissements ont été engagés pour la construction de grands barrages et l'interconnexion des bassins hydrauliques, mais des retards subsistent. Selon lui, les politiques agricoles doivent être réévaluées à l'aune des impératifs écologiques et de la préservation des ressources, afin de garantir un développement durable et la sauvegarde de l'emploi rural.

La journée d'étude a également accordé une place centrale à la réforme sociale. Les intervenants ont débattu des enjeux liés à la généralisation de la protection sociale, à la soutenabilité de son financement et à la réduction des inégalités territoriales.

Dans ce cadre, la chercheuse Bouthaina Felsi a insisté sur la nécessité d'identifier des mécanismes de financement innovants pour assurer la pérennité de la couverture sanitaire et élargir la base des bénéficiaires. Elle a affirmé que le droit à la santé constitue un pilier fondamental de la justice sociale.

Elle a également indiqué que le succès de ce chantier exige des stratégies claires qui garantissent l'efficacité et l'efficacé, et répondent aux besoins des citoyens au niveau national, reflétant un engagement à réduire les disparités et à renforcer la solidarité sociale.

Pour sa part, Mohamed Dich, coordinateur national de la Coalition civile pour la montagne, a dénoncé les inégalités territoriales persistantes et appelé à reconnaître les zones montagneuses et oasiennes comme des espaces stratégiques dotés de ressources naturelles et écologiques majeures. Il a plaidé pour leur intégration au cœur des politiques publiques.

Enfin, Karim Belmokaddem, secrétaire général du Syndicat national de la santé publique (affilié à la FDT), a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les infrastructures sanitaires, de valoriser les ressources humaines et d'améliorer la gouvernance du secteur pour garantir des services durables et de qualité.

Il a mis l'accent sur l'importance d'accompagner ce chantier par des mesures pratiques relatives au financement, à l'organisation et à l'évaluation des ressources, insistant sur le fait que le véritable succès de la protection sociale ne se limite pas à l'élaboration de politiques, mais à leur mise en œuvre concrète sur le terrain de manière à garantir que tous les citoyens en bénéficient.

Au terme des débats, un consensus s'est dégagé autour de l'urgence d'engager des réformes structurelles courageuses, dépassant les réponses conjoncturelles. Les participants ont insisté sur la centralité de la justice sociale, la restauration du rôle social de l'Etat et l'alignement des politiques économiques sur des objectifs clairs : emploi, protection du pouvoir d'achat et réduction des disparités régionales.

A travers cette initiative, l'USFP défend une alternative économique fondée sur le soutien à l'investissement productif, l'équité sociale et la consolidation d'une économie nationale compétitive et durable, à même de rétablir la confiance des citoyens dans l'action publique et d'améliorer concrètement leurs conditions de vie.

M.T

Ecoute défaillante *Mobilisation imminente*

Au mépris du bon sens, El Midaoui a choisi d'agir en solo provoquant l'ire des enseignants-chercheurs



La relation entre le ministère de l'Enseignement supérieur et le Syndicat national de l'enseignement supérieur traverse aujourd'hui l'une des phases les plus délicates. Ce qui n'était, il y a encore peu, qu'un malaise perceptible dans les amphithéâtres et les laboratoires s'est transformé en un bras de fer ouvert. Au cœur de cette crispation se trouve le ministre Azzedine El Midaoui, dont la gestion du dossier universitaire suscite une contestation croissante dans les rangs des enseignants-chercheurs.

La commission administrative du syndicat a acté un plan de protestation progressif, annonçant des grèves nationales, des sit-in et le gel des structures universitaires ainsi que des missions des coordinateurs de filières et des chefs de départements. Le signal est fort. Il ne s'agit pas d'un simple mouvement d'humeur, mais d'une montée en pression organisée, pensée comme un avertissement politique autant qu'un moyen de défense professionnelle. L'appel à une grève nationale les 3 et 4 mars prochain, accompagnée d'une mobilisation centralisée à Rabat, marque une étape symbolique.

Derrière cette mobilisation se profile un malaise profond autour de la loi 59.24 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique. Certes adoptée, elle n'a jamais véritablement fait l'objet d'un consensus. Les enseignants-chercheurs dénoncent une démarche qu'ils jugent unilatérale, estimant que l'esprit de concertation qui prévalait auparavant a cédé la place à une logique de décision verticale. La critique est sévère mais structurée. Elle ne vise pas seulement le contenu du texte, mais la méthode qui a présidé à son élaboration et à son adoption.

La question centrale est celle de la gouvernance. L'université marocaine ne peut être

administrée comme un simple département ministériel. Elle repose sur un équilibre fragile entre autonomie académique, responsabilité publique et dialogue social. En marginalisant le partenaire syndical dans les différentes étapes d'élaboration de textes législatifs et réglementaires, le ministère a fragilisé cet équilibre. L'impression d'un passage en force, même légalement fondé, a nourri un sentiment d'exclusion parmi les enseignants-chercheurs. Or dans un secteur où la légitimité repose largement sur la participation et la délibération, la méthode compte autant que la norme.

Les revendications portées aujourd'hui ne se limitent pas à la révision de la loi. Elles concernent également les textes d'application à venir et le statut particulier des enseignants chercheurs adopté en 2023. Les universitaires redoutent que certaines dispositions, faute de clarifications précises, ne soient interprétées de manière à vider les acquis de leur substance. Ils soulignent aussi des dysfonctionnements ayant des répercussions matérielles et symboliques sur leur situation profession-

nelle. Derrière ces termes techniques se joue une réalité concrète faite de carrières ralenties, d'incertitudes statutaires et d'un sentiment de déclassement progressif.

Le ministère, de son côté, semble considérer que l'adoption du texte législatif clôt le débat. Cette posture est politiquement risquée. Une loi, même promulguée, n'éteint pas forcément la contestation lorsqu'elle n'a pas été précédée d'une concertation substantielle. Dans les démocraties modernes, la légitimité d'une réforme ne repose pas uniquement sur le vote parlementaire, mais sur la qualité du dialogue qui l'a précédée. En refusant de rouvrir les discussions, même partiellement, le département de tutelle prend le risque d'enraciner la défiance.

La décision du syndicat de maintenir sa commission administrative en état de réunion permanente traduit la gravité du moment. Elle signifie que la mobilisation est appelée à évoluer en fonction de la réponse ministérielle. Cette stratégie graduelle vise à installer un rapport de force sans pour autant rompre définitivement les ponts. Il s'agit de contraindre à la négociation plutôt que de provoquer l'affrontement pour lui-même. Pourtant, le gel annoncé des structures universitaires pourrait avoir des conséquences lourdes sur le fonctionnement des établissements, notamment en matière d'organisation pédagogique et de gestion académique.

Au-delà du conflit immédiat, c'est l'avenir de l'université qui se trouve interrogé. Le Maroc a engagé depuis plusieurs années des réformes ambitieuses pour moderniser son enseignement supérieur, renforcer la recherche scientifique et améliorer l'employabilité des diplômés. Mais aucune réforme ne peut réussir durablement sans l'adhésion de celles et ceux qui la mettent en œuvre au quotidien. Les enseignants chercheurs ne sont

pas de simples exécutants. Ils constituent le cœur vivant de l'institution universitaire. Les ignorer revient à fragiliser l'édifice.

Dans un contexte social marqué par des tensions multiples, l'université ne peut donc devenir un foyer supplémentaire d'instabilité. Le dialogue sectoriel, tel qu'il a été mené jusqu'ici, n'a manifestement pas produit les résultats escomptés. Il doit être repensé sur des bases claires, avec des engagements précis et un calendrier transparent. La gestion au coup par coup des crises successives ne peut tenir lieu de politique publique. Elle entretient un climat d'incertitude et nourrit la défiance.

Pour le gouvernement, la situation actuelle constitue un test majeur. Soit il choisit l'écoute et la concertation véritable, acceptant d'amender ou de préciser certains dispositifs afin de restaurer la confiance. Soit il persiste dans une logique de décision unilatérale, au risque d'accroître la fracture avec le corps enseignant. Dans les deux cas, le coût politique sera réel.

L'université marocaine mérite mieux qu'un dialogue de sourds. Elle a besoin d'un projet partagé, construit dans la transparence et le respect des partenaires sociaux. Le mouvement engagé par le Syndicat national de l'enseignement supérieur n'est pas un simple épisode revendicatif. Il révèle un malaise institutionnel plus profond, lié à la place accordée à la concertation dans l'élaboration des politiques publiques.

Une réforme imposée sans adhésion des premiers concernés risque de rester lettre morte. À l'inverse, une réforme discutée, ajustée et portée collectivement peut devenir un levier puissant de transformation. Il appartient désormais au ministère de choisir la voie qu'il entend emprunter.

Mehdi Ouassat



*La concertation
n'est pas un luxe
démocratique, c'est une
nécessité institutionnelle*

Tenue à Laâyoune de la 6^{ème} Haute Commission mixte Maroc-Bahreïn

Signature de plusieurs accords et mémorandums d'entente



Les travaux de la 6^e session de la Haute Commission mixte Maroc-Bahreïn, tenue lundi à Laâyoune, ont été couronnés par la signature de plusieurs accords et mémorandums d'entente.

Ces instruments juridiques ont été signés par Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, et Dr Abdullatif bin Rashid Al Zayani, ministre bahreïni des Affaires étrangères.

Il s'agit d'un accord relatif à l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques entre les gouvernements du Royaume du Maroc et du Royaume de Bahreïn, d'un accord relatif à l'exemption de visa pour les titulaires de passeports spéciaux et de service et d'un mémorandum d'entente sur la coopération en matière douanière entre l'Administration des douanes et impôts indirects et les Affaires douanières de Bahreïn.

Il a été procédé aussi à la signature d'un mémorandum d'entente dans le domaine de

la production, du développement agricole et animal et de la sécurité alimentaire entre le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts et le ministère des Municipalités et de l'Agriculture de Bahreïn, et d'un mémorandum d'entente pour la coopération dans les domaines de la retraite et de la sécurité sociale entre la Caisse de dépôt et de gestion (CDG) et l'Autorité générale de la sécurité sociale de Bahreïn.

Au terme des travaux de cette session, les

deux pays ont exprimé leur satisfaction du niveau des relations bilatérales et de leur évolution positive, en concrétisation de la volonté politique et des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et de Son frère, Sa Majesté le Roi Hamad Ben Issa Al Khalifa, et de la détermination des deux Souverains à hisser ces relations à des niveaux supérieurs et des horizons plus larges, en leur insufflant une dynamique forte qui répond aux aspirations des dirigeants et des peuples des deux pays frères.

Manama réaffirme son soutien constant à la marocanité du Sahara

Le Royaume de Bahreïn a réaffirmé son soutien constant à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et à sa pleine souveraineté sur son Sahara.

Cette position a été exprimée dans le communiqué conjoint rendu public à l'issue des travaux de la 6^e session de la Haute Commission mixte Maroc-Bahreïn, tenue lundi à Laâyoune.

Le communiqué souligne que le Royaume de Bahreïn a salué de nouveau la résolution historique 2797 du Conseil de sécurité des Nations unies qui a consacré l'initiative d'autonomie, sous souveraineté marocaine, comme unique base pour le règlement de ce différend régional.

Le Royaume de Bahreïn a, en outre, réaffirmé son appui aux efforts du Secrétaire général des Nations unies et de son Envoyé personnel pour le Sahara, visant à faciliter la tenue des négociations sur la base de l'initiative marocaine d'autonomie, conformément à la résolution 2797 du Conseil de sécurité, en vue de parvenir à une solution définitive à ce différend consacrant la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud.

Par ailleurs, le Royaume de Bahreïn a salué les efforts de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, en soutien à la question palestinienne.

Dans le communiqué conjoint, le Royaume de Bahreïn a loué les efforts du Souverain pour la défense de la ville d'Al Qods Acharif et des Maqdessis, la préserva-

tion de son cachet civilisationnel et la protection de son statut en tant que symbole de tolérance et de coexistence entre les religions célestes.

Le Bahreïn s'est félicité aussi des projets concrets à caractère humain et social réalisés par l'Agence Bayt Mal Al Qods Acharif, bras exécutif du Comité Al Qods, pour le soutien de la résilience des Maqdessis sur leur terre.

Le Royaume de Bahreïn a salué également le rôle pionnier de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans la consolidation des fondements du développement durable et le renforcement des bases de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent africain, de manière à répondre aux aspirations de ses peuples au progrès et au développement.

Dans le communiqué conjoint sanctionnant les travaux de la 6^e session de la Haute Commission mixte Maroc-Bahreïn, la partie bahreïnienne a mis en avant les trois initiatives phares lancées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur de l'Afrique, à savoir l'Initiative Royale visant à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'Atlantique, le Processus des États africains atlantiques et le Projet de ga-

“

Manama loue le rôle pionnier de SM le Roi dans la consolidation des fondements du développement en Afrique

“

Le Royaume de Bahreïn salue les efforts de SM le Roi, Président du Comité Al Qods, en soutien à la question palestinienne

zoduc africain atlantique.

A cet égard, le ministre des Affaires étrangères de Bahreïn, Dr Abdullatif bin Rashid Al Zayani, a salué les efforts déployés par le Royaume du Maroc pour la consolidation du partenariat africain avec les différents continents et pays agissants sur des bases et des règles saines.

Nasser Bourita : *La tenue à Laâyoune de la Commission mixte Maroc-Bahreïn revêt une forte portée symbolique*

La tenue lundi à Laâyoune de la 6e session de la Haute Commission mixte Maroc-Bahreïn revêt "une forte portée symbolique", a affirmé le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Il s'agit de la première commission mixte tenue par le Maroc avec un pays arabe dans ses provinces du Sud, a précisé M. Bourita lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue bahreïni, Dr Abdullatif bin Rashid Al Zayani, soulignant que cet événement "confirme la profondeur des relations fraternelles entre les deux pays et leur dimension solidaire ancrée, grâce à la Haute sollicitude de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de Sa Majesté le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa".

La Commission mixte Maroc-Bahreïn, créée il y a 25 ans, a gagné en régularité ces dernières années, en se tenant désormais

tous les deux ans ou deux ans et demi, a-t-il indiqué, relevant que les relations bilatérales reposent sur une base très solide, illustrée par les liens unissant les Souverains des deux pays et leurs peuples, ainsi que par une vision claire déclinée à court, moyen et long termes.

Le ministre a, à cet égard, souligné que la relation entre les deux pays est fondée sur une solidarité absolue, rappelant que les positions du Bahreïn concernant la question du Sahara marocain figurent parmi "les plus constantes" et que le Souverain du Bahreïn avait lui-même informé SM le Roi Mohammed VI de l'intention de son pays d'ouvrir un consulat dans le Sahara marocain.

Dans la même logique, a-t-il ajouté, Sa Majesté le Roi a toujours veillé à apporter un soutien et une solidarité absolus au Bahreïn en rapport avec toutes ses causes décisives.

Par ailleurs, M. Bourita a relevé que le

Maroc et le Bahreïn partagent les mêmes positions, tout particulièrement celles concernant la question palestinienne, "loin de toute surenchère ou exagération".

Il s'agit, a-t-il poursuivi, de positions de principe significatives et concrètes en faveur de la solution à deux Etats et de l'établissement d'un Etat palestinien avec Al-Qods-Est pour capitale sur les frontières de 1967, ainsi que de positions visant à servir la cause palestinienne de manière concrète et quotidienne, aussi bien dans le cadre des contraintes que des opportunités offertes.

Le Bahreïn figure parmi les pays avec lesquels le Maroc se consacre de manière permanente au sujet de l'ensemble des dossiers, a dit le ministre, citant en exemple la coordination entre les deux pays pour s'assurer une présence de quatre années au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, deux ans pour le Bahreïn et autant pour le Maroc. Pour le Royaume du Maroc, il ne

s'agit pas de "deux années plus deux, mais de quatre années continues", a-t-il insisté.

Dans le même contexte, il a souligné que les initiatives qui seront lancées par le Bahreïn durant son mandat au Conseil de sécurité de l'ONU seront consolidées et développées par le Maroc lors de son mandat. Il en sera de même pour tout ce que le Maroc projette d'entreprendre durant l'exercice de son mandat au sein du Conseil de sécurité, a relevé le ministre.

Sur le plan bilatéral, M. Bourita a relevé que la priorité actuelle demeure le développement des relations commerciales, qui ne sont pas encore à la hauteur des relations politiques ni des ambitions des Souverains des deux pays.

Le rôle des gouvernements des deux Royaumes consiste à mettre en place le cadre adéquat et à encourager le secteur privé à s'inscrire dans cette dynamique positive des relations bilatérales, a-t-il conclu.



Abdullatif bin Rashid Al Zayani : *Le Maroc et le Bahreïn aspirent à hisser leurs relations distinguées au rang d'un partenariat complémentaire et solidaire*

Les Royaumes du Maroc et de Bahreïn aspirent à hisser leurs relations distinguées au rang d'un partenariat complémentaire et solidaire, a indiqué, lundi à Laâyoune, le ministre bahreïni des Affaires étrangères, Abdullatif bin Rashid Al Zayani.

Lors de la conférence de presse conjointe avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Al Zayani a fait savoir que les discussions ont porté sur tous les niveaux de la coopération bilatérale ainsi que les moyens de hisser les relations distinguées entre les deux pays frères au niveau d'un partenariat complémentaire et solidaire.

A cet égard, le ministre bahreïni des

Affaires étrangères a relevé que la Haute Commission mixte a été l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans la coopération entre les deux Royaumes dans différents domaines d'intérêt commun, notant que cette 6e session a salué toutes ces réalisations.

Les entretiens ont aussi abordé l'évolution de la situation dans la région et les efforts déployés aux niveaux régional et international pour parvenir à des solutions politiques par la voie du dialogue et de la diplomatie, a-t-il noté, soulignant que les deux pays sont attachés à cette voie.

D'autre part, a poursuivi M. Al Zayani, l'accent a été mis sur la nécessité de poursuivre la coordination et la concertation afin de relever les défis et les crises aux-

quels font face les pays arabes en particulier de manière à préserver la sécurité et la stabilité régionales et défendre les intérêts des pays arabo-islamiques.

En rapport avec la question du Sahara marocain, le ministre bahreïni a réaffirmé le "soutien constant" de son pays à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et à sa pleine souveraineté sur son Sahara, tout en saluant "la résolution historique 2797 du Conseil de sécurité des Nations unies qui a consacré l'initiative d'autonomie, sous souveraineté marocaine, comme unique base pour le règlement de ce différend régional".

M. Al Zayani a insisté, par ailleurs, sur l'importance de poursuivre la coordination entre les deux pays en vue d'unifier leurs

positions au sein des différentes organisations régionales et internationales", rappelant que le Royaume de Bahreïn siègera en 2026 et 2027 en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'entrevue a également été l'occasion d'aborder différentes questions arabes, islamiques et internationales, de souligner l'importance de la coordination pour contribuer à la préservation de la paix et de la sécurité internationales et de réitérer le ferme soutien aux droits du peuple palestinien, en premier lieu l'établissement d'un Etat palestinien indépendant et souverain avec Al-Qods-Est pour capitale, a ajouté le ministre bahreïni des Affaires étrangères.

Bassin du Sebou

Plus de 163% d'excédent hydrique enregistré au 14 février



Le ministre de l'Équipement et de l'Eau, Nizar Baraka, a affirmé, lundi à Sefrou, que les apports en eau enregistrés au niveau du bassin du Sebou entre le 1er septembre 2025 et le 14 février 2026 ont dépassé de 163% les moyennes habituelles.

Ces apports résultent des précipitations enregistrées durant la même période, atteignant environ 663,6 mm, soit un excédent de 73,2% par rapport à une année normale et un excédent exceptionnel de 343,9% comparativement à la même période de l'année précédente, a précisé le ministre dans une allocution lue en son nom par le secrétaire général du ministère, Abdelkader Sahibi, qui a présidé les travaux du Conseil d'administration de l'Agence du bassin hydraulique du Sebou.

Selon lui, grâce à ces apports, les retenues des barrages ont connu une hausse notable, atteignant 5,347,3 millions de m³ au 13 février, correspondant à un taux de remplissage d'environ 90,96%.

S'agissant du barrage Al Wahda, le ministre a indiqué que ses apports ont atteint près de

3.809,27 millions de m³, soit 169% par rapport à la moyenne d'une année normale, faisant savoir que près de 99,58% de ces apports ont été enregistrés entre le 12 décembre 2025 et le 13 février 2026, ce qui a porté le taux de remplissage à 93,56%.

Il a toutefois souligné que ces précipitations imposent une vigilance permanente face aux aléas climatiques, notamment dans le bassin du Sebou, qui requiert le renforcement continu des mesures préventives et anticipatives contre les risques d'inondation.

Au cours de l'année écoulée, le bassin a notamment été marqué par le démarrage de la mise en eau du barrage Koudiat El Borna (province de Sidi Kacem), d'une capacité de 12 millions de m³ destinés à l'irrigation et à l'alimentation en eau potable, la poursuite des travaux des barrages Sidi Abou et Ratba (Taounate), d'une capacité respectivement de 200 millions de m³ et 1,9 milliard de m³, l'objectif étant de contribuer à la protection contre les inondations, à la réduction de l'envasement du barrage Al Wahda et au transfert des

eaux vers le bassin du Bouregreg, a-t-il rappelé.

Il a fait état aussi de la poursuite des travaux du barrage Ribat El Kheir (Sefrou), d'une capacité de 124 millions de m³, avec un taux d'avancement de 18%, la réalisation de deux petits barrages "Hamdallah" (Sidi Kacem) et "Meskda" (Boulemane), ainsi que la poursuite du transfert des eaux du bassin du Sebou vers celui du Bouregreg dans le cadre du projet d'interconnexion, avec un volume transféré de 954 millions de m³ à fin décembre 2025.

Il a ajouté que son département s'attelle aussi à la poursuite du projet de dépollution du bassin du Sebou, à travers la réalisation de stations de traitement des margines issues des huileries, faisant savoir qu'il a été procédé à la signature du contrat de gestion participative de la nappe phréatique Fès-Meknès.

Malgré l'amélioration des précipitations, le gouvernement poursuit la mise en œuvre de programmes structurants visant à garantir la sécurité hydrique, notamment le projet de transfert des eaux du barrage Mdez vers la plaine du Saïss, afin de faire face à la surexploitation de la nappe du Saïss, a-t-il détaillé.

Il s'agit également du lancement d'appels d'offres pour la réhabilitation des barrages "Atchan" (Moulay Yacoub) et "Bouhout" (Al Hocima), ainsi que pour la conception des barrages "Agdim" (Boulemane) et "Ain El Louh" (Ifrane), en partenariat avec le ministère de l'Intérieur, en plus de la poursuite des forages exploratoires destinés à mobiliser des ressources en eau, notamment au profit des zones rurales.

Ces efforts portent aussi sur le développement de projets de réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts dans les villes de Fès, Meknès, Ifrane et Kénitra, a-t-il poursuivi.

Par ailleurs, l'Agence du bassin hydraulique du Sebou poursuit ses actions visant à réduire les risques d'inondation dans les villes et centres ruraux relevant de son ressort, à travers la programmation de projets de protection et d'études y afférentes. Au cours des cinq dernières années, une enveloppe globale d'environ 300 millions de

dirhams a été mobilisée à cet effet, dont 33 millions de dirhams comme contribution de l'Agence et 112 millions de dirhams du ministère de l'Équipement et de l'Eau.

De son côté, le gouverneur de la province de Sefrou, Ibrahim Abouzaid, a souligné que Sebou constitue l'un des bassins hydrauliques les plus importants du Royaume en raison de ses potentialités hydriques, agricoles et économiques, notant que la croissance de la demande en eau requiert une approche intégrée et durable fondée sur la bonne gouvernance et la rationalisation de l'usage.

Pour sa part, le directeur de l'Agence, Khalid El Ghmari, a indiqué que depuis la deuxième semaine de décembre 2025, l'Agence est passée d'une phase de gestion de déficit et de sécheresse à une phase de gestion d'abondance, grâce à d'importantes précipitations ayant entraîné une hausse significative des niveaux des oueds Sebou et Ouergha.

Les volumes stockés au niveau des 12 barrages du bassin ont ainsi atteint environ 5,55 milliards de m³, avec un taux de remplissage supérieur à 91%, contre près de 37% l'année précédente, a-t-il dit, notant que les apports du barrage Al Wahda s'élèvent actuellement à près de 4 milliards de m³, contre environ 1,5 milliard de m³ au début décembre 2025.

Afin de préserver la sécurité de l'ouvrage, des opérations de lâchers préventifs et réguliers ont été effectuées avec des débits variant initialement entre 250 et 500 m³/s, puis atteignant 2.200 m³/s selon les apports et le taux de remplissage, pour se stabiliser actuellement autour de 600 m³/s en raison de la stabilité des conditions météorologiques.

En marge des travaux de ce Conseil d'administration, plusieurs conventions ont été approuvées, principalement dans le domaine de la protection contre les inondations, ainsi que pour l'aménagement de Dayet Aoua (Ifrane), la maintenance des ouvrages hydrauliques, la préservation du domaine public hydraulique, le renforcement du réseau de mesures hydrologiques, le transfert des eaux et la lutte contre la pollution industrielle de l'oued Sebou.

Province de Kénitra

Les habitants d'un nouveau groupe de douars relevant de la commune d'Al Makren autorisés à regagner leur domicile

La préfecture de la province de Kénitra a annoncé que les habitants d'un nouveau groupe de douars relevant de la commune d'Al Makren sont autorisés à regagner leur domicile, précisant que le calendrier de retour des autres habitants sera annoncé progressivement, par le biais de communiqués officiels, en fonction de l'évolution des données sur le terrain.

Suite au communiqué de la préfecture de la province de Kénitra en date du 14 février, et conformément aux mesures prises pour assurer le retour des populations sinistrées à leurs foyers dans les meilleures conditions, et compte tenu de l'amélioration notable de la situation dans plusieurs douars de la commune d'El Makren, les autorités locales de la préfecture de Kénitra annoncent la mise en place d'un plan visant à organiser le retour des habitants de ces douars.

Ainsi, le retour est autorisé à partir du lundi 16 février au profit des habitants des douars d'Oulad Ahsine, Kfifat, Al Makren Centre,

Coopérative Annour, Coopérative Al Wifak, Coopérative Bouchtiyin, Ahsain, Coopérative Al Youssoufia, Coopérative Assalam, Lkhyayta, Lhbacha, Oulad Azouz, Lamlalka, Labghilia Chbaana, Labghilia Mhajba, Bouka, Charkka, coopérative Alaouia, coopérative Rachidia, coopérative Lkhair, coopérative Saharaouia, Louaada, Arid Flalqa, Oulad Moussa, Klatat (commune Al Makren).

Le calendrier de retour du reste de la population sera annoncé progressivement, par le biais de communiqués officiels, en fonction de l'évolution des données sur le terrain, a-t-on poursuivi.

Par ailleurs, les autorités locales de la province de Kénitra exhortent les habitants des zones non concernées par le présent communiqué à ne pas se rendre dans les zones affectées avant la publication d'un avis officiel en ce sens et ce, afin de préserver leur sécurité et d'éviter toute perturbation susceptible d'entraver le bon déroulement des opérations organisées.



Ksar El Kébir

Reprise des cours en présentiel dans plusieurs établissements scolaires après l'amélioration des conditions météorologiques



Les cours en présentiel ont repris, lundi, dans plusieurs établissements scolaires de la ville de Ksar El Kébir, à la faveur de l'amélioration des conditions météorologiques dans la région.

Selon la direction provinciale du ministère de l'Education nationale, du Préscolaire et des Sports de Larache, cette reprise

intervient en application des recommandations de la cellule provinciale de veille et après vérification sur terrain de l'état d'un ensemble d'établissements, notamment en matière de sécurité et d'accueil.

Lors de cette première phase, l'opération a concerné 24 établissements d'enseignement dans la ville, répartis entre 15 écoles primaires, 4 collèges et 5 lycées qua-

lifiants, en vue d'assurer un retour organisé et sécurisé des élèves dans leurs classes.

Dans une déclaration à la presse, le directeur provincial de l'Education nationale, du Préscolaire et des Sports de Larache, Mohamed El Baali, a indiqué que la Direction a élaboré et mis en œuvre un programme intégré et global d'accompagnement pédagogique et psychologique au profit de l'ensemble des élèves à l'occasion de leur retour en classe.

Il a, à cet égard, souligné la mobilisation de cadres spécialisés dans le domaine social ainsi que de conseillers en orientation scolaire pour assurer le soutien psychologique nécessaire aux élèves.

Sur le plan pédagogique, le responsable a fait savoir que la Direction procédera au déploiement du programme provincial de soutien scolaire visant à rattraper les heures de cours perdues durant la période de suspension, afin de garantir le déroulement normal de l'année scolaire et d'atteindre l'efficacité pédagogique escomptée pour l'ensemble des apprenants.

Pour sa part, le directeur de l'établissement d'épanouissement pour l'éducation et la formation "Oued El Makhazine" à Ksar El Kebir, Mohamed Kharbach, a précisé que l'établissement a mis en place un programme intégré d'accompagnement psychologique et pédagogique au profit des élèves, précisant que ce plan repose sur

la dynamisation de la vie scolaire à travers plusieurs domaines créatifs.

Il a, dans ce sens, relevé que le programme comprend un ensemble d'activités culturelles, artistiques et récréatives, réparties en divers ateliers portant notamment sur les arts créatifs, les arts plastiques, la musique et le théâtre, outre des ateliers dédiés au soutien linguistique.

Quant à l'enseignant au lycée collégial Tari Ibn Ziyad, Anas Chbib, il a mis en avant les efforts soutenus et l'accompagnement continu assurés par les cadres pédagogiques au profit des élèves dès le premier jour de la suspension des cours en présentiel, précisant que cet accompagnement a couvert les aspects sociaux et logistiques, notamment à travers le suivi de la situation des élèves et une coordination étroite avec d'autres établissements pour l'accueil des élèves affectés.

Il est à rappeler que cette reprise partielle s'inscrit dans le cadre des efforts visant à garantir la continuité de l'apprentissage et la préservation de la sécurité des apprenants et des cadres éducatifs, avec l'adoption du principe de progressivité dans le retour aux cours en fonction des spécificités de chaque établissement, tandis que la programmation concernant les autres établissements scolaires de la ville sera annoncée ultérieurement.

Province de Sidi Kacem

Poursuite de l'opération de retour des habitants à leurs domiciles

Les autorités locales de la province de Sidi Kacem ont entamé, lundi, l'exécution de la deuxième phase du programme de retour des habitants temporairement évacués suite aux conditions climatiques exceptionnelles, après l'amélioration des conditions météorologiques et la baisse du niveau des eaux ayant submergé plusieurs zones de la province.

Les familles concernées par cette phase du programme ont commencé dès les premières heures de la matinée à se préparer à quitter l'abri temporaire à Sidi Kacem en direction des communes et douars désignés par les autorités locales.

A cette occasion, plusieurs bénéficiaires ont exprimé, dans des déclarations à la MAP, leurs remerciements et leur gratitude à SM le Roi Mohammed VI pour Sa Sollicitude Constante, saluant les conditions de transport et d'hébergement qui ont marqué leur séjour dans l'abri temporaire en attendant de regagner leurs domiciles après l'amélioration des conditions climatiques.

A ce propos, un habitant du village de Derqaoua El Aroussiyne relevant de la commune d'El Haouafate, a indiqué que sa famille et lui étaient en sécurité dans l'abri temporaire face aux inondations exceptionnelles et aux conditions climatiques difficiles, exprimant sa joie de pouvoir retourner au douar après la baisse du niveau des eaux dans

la commune.

Pour sa part, un père, dont l'épouse a donné naissance à une fille pendant leur séjour dans l'abri temporaire, a précisé que tous les besoins essentiels étaient disponibles, saluant les soins médicaux reçus par son épouse, qui lui ont permis d'accoucher dans de "bonnes conditions".

Les autorités locales de la province de Sidi Kacem ont indiqué, dans un communiqué, qu'une batterie de mesures a été prise en vue d'assurer un retour progressif et sûr des citoyens évacués.

Il s'agit des douars relevant de la commune de Khnichat, à savoir Briouiga, Chaouia, El Fkih, Oulad Khriiss, Oulad Bel Hcine, Oulad Bouazza Touil, Oulad Sellam, Chkirbat, Sendiq, El Habata, Oulad Berhil, Oulad Bouazza Chbirat, Oulad Abdelouahed, Akmihate, Khnichet Nord et Oulad Douad.

A la commune de Toughilt, sont concernés les douars Oulad Allali, Béni Jmil, Houafad, Oulad Lkhadir.

Pour ce qui est de la commune de Nouirate, l'opération couvre les douars d'El Hitout, Beni Aziz et Oulad Riyahi.

Dans la commune d'El Haouafate, les douars concernés sont : El Haj Hdi, Mharik, Qariat Mharik, Oulad Jaber, Oulad Hlima, Chrinat, Oulad Amrane, Oulad Khtib, El Khort El Jezza, Derqaoua El Aroussiyne,



Sabbana, Jbabra, Adridiyine, El Qaria El Ratbia, El Haouafate Centre, Ouled Bousaid, El Qsibia, Oud Bouzekri, Ouled Addou, Ouled Bouayad, Rtaba, Ouled Youssef et Hjaoua, outre les coopératives El Aroussia, El Ghania, Dghoughia.

Cette deuxième phase concerne aussi les douars Ait Daoud El Oued (commune de Tekna), Chmoucha, Oulad Messlem, Oulad Frej (commune de Bir Taleb), ainsi que

Oulad Jellal (commune de Sidi El Kamel), Laassakria (commune de Rmilat), Oulad Chalh (commune de Sidi Azzouz) et Allak El Jouta (commune de Sefsaf).

Les autres zones ainsi que le calendrier des phases ultérieures feront l'objet, d'après la province de Sidi Kacem, de communiqués successifs, en fonction de l'amélioration des indicateurs sur le terrain et de l'état des voies et infrastructures.

Le Conseil de paix tient sa réunion inaugurale jeudi à Washington sous l'égide du président Trump

La réunion inaugurale du Conseil de paix se tiendra, jeudi à Washington sous l'égide du président américain Donald Trump, avec la participation des pays membres.

Lors de cette réunion, dont l'ordre du jour sera notamment axé sur les efforts de reconstruction à Gaza, les membres du Conseil devront annoncer une contribution de 5 milliards de dollars pour les efforts humanitaires et de reconstruction à Gaza, a fait savoir le président Trump.

Il a également fait état d'importants engagements en termes d'effectifs pour la Force internationale de stabilisation (ISF) à Gaza et la police locale "afin d'assurer la sécurité et la paix des Gazaouis".

Le Conseil de paix, qui a pour objectif de contribuer aux efforts de paix au Moyen-Orient et d'adopter

une nouvelle approche pour résoudre les conflits dans le monde, a "un potentiel sans limite", a affirmé le président Trump sur le réseau Truth Social.

Les membres fondateurs du Conseil de paix ont présenté une "vision audacieuse" pour les civils à Gaza, a ajouté le chef de l'exécutif américain, relevant qu'au-delà de Gaza, ce Conseil œuvrera pour assurer la "paix mondiale".

"Le Conseil de paix s'imposera comme l'organisme international le plus important de l'histoire", a-t-il assuré.

La création officielle du Conseil de paix a été actée le 20 janvier dernier à Davos, en Suisse, suite à la signature de sa Charte constitutive par les pays membres, dont le Maroc, lors d'une cérémonie présidée par le président Donald Trump.



Institution du Médiateur du Royaume

Réorganisation du travail des représentations régionales et locales selon une nouvelle vision de proximité territoriale



Hassan Tariq.

Le Médiateur du Royaume a décidé de réorganiser le travail des représentations régionales et locales, selon une nouvelle vision de répartition des compétences axée sur la proximité territoriale, afin de garantir un large déploiement de la médiation administrative.

Cette décision découle du fait que l'efficacité et l'efficience de la fonction de médiation institutionnelle sont liées à un ensemble de conditions de référence concernant la facilité, la gratuité, la fluidité et la souplesse de l'accès des usagers aux services de l'Institution pour la gestion de leurs doléances administratives, l'Institution du Médiateur du Royaume étant consciente que la proximité avec les usagers se trouve au sommet de ces conditions de référence, ainsi qu'en harmonie avec le choix régional que le Royaume ne cesse de met-

tre en œuvre sous la Sage Conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, indique un communiqué de l'Institution du Médiateur du Royaume.

Cette vision repose sur l'adoption de la "délégation régionale" en tant que structure territoriale de référence pour la gestion et le traitement des doléances au niveau régional, la coordination de l'action des délégations locales créées, ainsi que le suivi des points de contact qui leur sont rattachés, précise la même source.

En application des dispositions de l'article 29 de la loi N°14.16 relative à l'Institution du Médiateur, qui organise les modalités de création des délégations régionales et permet que leur compétence couvre plus d'une région, ainsi que de l'article 30 de la même loi fixant les compétences des délégués régionaux et locaux, il a été décidé de

créer une délégation régionale au niveau de la région de Drâa-Tafilalet, à Errachidia, et d'élever le point de contact de Marrakech au rang de délégation régionale pour la région Marrakech-Safi, avec extension de son ressort territorial pour inclure la région de Béni Mellal-Khénifra, tout en supervisant la délégation locale de Béni Mellal.

Il a également été décidé d'élever le point de contact de la région de Souss-Massa au rang de délégation régionale et d'étendre son ressort territorial pour inclure la région de Guelmim-Oued Noun, avec supervision du point de contact de Guelmim, d'élever le point de contact de la région de Béni Mellal-Khénifra au rang de délégation locale, d'élever le point de contact de la région de l'Oriental au rang de délégation locale, de créer un point de contact à Guelmim, et d'étendre le ressort terri-

torial de la délégation régionale Fès-Meknès pour inclure la région de l'Oriental, avec supervision de la délégation locale d'Oujda et du point de contact de Meknès.

Il s'agit également d'étendre le ressort territorial de la délégation régionale Laâyoune-Sakia El Hamra afin d'inclure la région de Dakhla-Oued Eddahab, avec supervision du point de contact de Dakhla.

Suite à ces mesures, la structuration régionale de l'institution repose désormais sur un dispositif intégré comprenant sept délégations régionales réparties dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Casablanca-Settat, Fès-Meknès, Laâyoune-Sakia El Hamra, Marrakech-Safi, Souss-Massa et Drâa-Tafilalet, appuyées dans leurs missions par deux délégations locales à Oujda et Béni Mellal, ainsi que par trois points de contact à Guelmim, Dakhla et Meknès.

En vue de renforcer une gestion administrative accompagnant ces étapes organisationnelles aspirant à une présence plus proche de la médiation administrative, il a également été décidé, au niveau de l'organisation structurelle de l'administration centrale, de créer une "Unité de coordination et de suivi régional", en tant que nouvelle structure organisationnelle opérant sous la supervision du "Secrétariat général" et du "Pôle des études, de l'analyse et du suivi", chargée de la mission de suivi du travail des représentations régionales et locales, de veiller à la cohérence des pratiques adoptées et d'unifier les méthodologies de travail.

L'Institution du Médiateur du Royaume, à l'approche de l'annonce de son nouveau plan stratégique (2026-2030), ambitionne d'accélérer le rythme de son déploiement régional, en perspective de la création de nouvelles délégations régionales et du renforcement du réseau des délégations locales à l'échelle des provinces et préfectures du Royaume, conclut le communiqué.

Ramadan: Mise en service du numéro national 5757 dédié à la réception des réclamations et observations des consommateurs

Dans le cadre des mesures adoptées à l'occasion du mois sacré de Ramadan, il a été procédé à la remise en service du numéro national unique 5757 afin de permettre aux citoyens dans les différentes régions du Royaume de contacter directement le service des réclamations au niveau de leurs préfectures ou provinces respectives.

A cet égard, les mesures nécessaires ont été prises dans toutes les préfectures et provinces pour activer les numéros de contact et cellules de permanence et permettre ainsi aux consommateurs et aux acteurs concernés de faire leurs réclamations et signaler les cas de fraude, les violations des normes de qualité et de sécurité des biens et

produits mis en vente ou destinés à la consommation, les pénuries d'approvisionnement, les pratiques commerciales illégales ou suspectes, la concurrence déloyale et toute autre infraction potentielle qui, selon leur appréciation, requiert d'informer les autorités publiques ou l'intervention des services de contrôle compétents.

Afin de faciliter la communication avec les services de réception et de traitement des réclamations, les citoyens peuvent, via ce numéro abrégé unifié au niveau national et en utilisant aussi bien les téléphones fixes que mobiles, contacter la cellule chargée de la réception et du suivi des réclamations des consommateurs se trouvant dans la

préfecture ou la province à partir de laquelle l'appel est émis.

L'appel vers ce numéro est facturé par les opérateurs nationaux de télécommunications au tarif standard d'un appel vers les lignes fixes, selon le type d'abonnement téléphonique utilisé, sans frais supplémentaires.

Toutes les procédures et mesures nécessaires ont été mises en œuvre dans toutes les préfectures et provinces afin d'assurer la bonne gestion de ce service et de recevoir les appels des citoyens via cette ligne téléphonique pendant tout le mois sacré du Ramadan, de 9h00 à 18h00.

Société

Atteint d'une maladie rare, le petit Nizar reçu en héros de la résilience au quotidien à l'ambassade du Maroc à Paris

Hospitalisé en France depuis 2020 pour une maladie rare, le petit Nizar Talbi a été reçu en héros de la résilience au quotidien à l'ambassade du Maroc à Paris, où l'enfant de 12 ans n'a pas caché son émotion d'y retrouver un bout du Royaume qui l'a vu naître.

Lors d'une cérémonie en son honneur en présence de sa mère qui l'accompagne dans ce long et dur combat contre la maladie, l'émotion s'est révélée contagieuse chez ceux qui écoutaient pour la première fois son histoire tout comme ceux qui ont vécu de près cette aventure humaine touchante, à commencer par le staff médical suivant son cas.

L'émotion est arrivée à son comble lorsque le jeune garçon, qui caresse le rêve de rentrer un jour au Maroc et d'y servir en tant que policier, a reçu des mains de l'ambassadrice de Sa Majesté le Roi en France, Samira Sitaïl, un cadet de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) sous forme d'un uniforme de la police nationale à sa taille.

«Nizar c'est un enfant que nous voulons tous avoir, que nous voulons tous accompagner dans son périple, dans sa lutte, dans son combat contre la maladie. Il est atteint d'une maladie extrêmement rare», a expliqué Mme Sitaïl dans une déclaration à la MAP.

Elle a notamment salué la mobilisation de ses parents qui n'ont jamais baissé les bras pour qu'il puisse bénéficier des meilleurs soins, rendant hommage en particulier au courage de



la maman, tout aussi « héroïne » venue accompagner en France l'enfant qui souffre physiquement depuis pratiquement sa naissance le 21 janvier 2014 à Marrakech.

Dès l'âge de 7 mois, il a été confronté à une maladie digestive grave, rare, et dont le pronostic vital est sévère, nécessitant un accompagnement médical particulier, ainsi que de longs mois d'hospitalisation au Maroc, avant d'atterrir à l'Hôpital Necker-Enfants malades à Paris puis l'Hôpital d'Enfants Margency de la Croix-Rouge française.

Détaillant le cas de Nizar, Isabelle Pharon, médecin-chef de l'Hôpital d'Enfants Margency, a indiqué que les

soins dispensés dans cette structure s'inscrivent dans la continuité de ceux dispensés au Maroc et à Paris pour cette maladie rare qui se déclenche au niveau de la cellule génétique et peut toucher plusieurs organes.

«On a continué la prise en charge médicale tout en le mettant en vie normale, c'est-à-dire participer à sa scolarité, participer à toutes les activités qu'un enfant demande», a ajouté la praticienne qui représentait la structure à cette cérémonie, aux côtés de la directrice de l'hôpital, Fatima Oudghiri.

A l'issue de ses échanges avec l'ambassadrice, la mère de l'enfant s'est dite profondément touchée par

l'accueil qui leur a été réservé à l'ambassade du Maroc, remerciant par la même occasion l'ensemble des parties ayant contribué à l'amélioration de l'état de son fils et qui continuent à l'assister, notamment les membres de l'Association nationale d'action sociale des personnels de la Police nationale et du ministère de l'Intérieur français.

Selon la vice-présidente de l'association, Samira Beillot, c'est une rencontre avec Nizar qui a déclenché une opération phare de cette association qui « va à la rencontre des enfants gravement malades et hospitalisés pour leur offrir un moment d'échange, ce qu'on appelle «une bulle d'air +», et leur remettre des cadeaux si possible, mais surtout créer un lien entre la police et la population».

Depuis 2020, l'Association nationale d'action sociale des personnels de la Police Nationale et du ministère de l'Intérieur français organise, en effet, sur l'ensemble du territoire hexagonal « l'opération 17.17 », en référence au numéro de Police Secours, a-t-elle expliqué à la MAP, précisant que « suite à la rencontre avec Nizar, on a décidé d'exporter sur tout le territoire national » cette opération inspirée par son vœu de devenir policier.

Elle n'a pas manqué de saluer à cette occasion le parcours de ce petit garçon venant du Maroc avec un courage et une résilience qui impressionnent et qui raconte son histoire avec beaucoup de maturité.

Les facteurs psychologiques et sociaux, élément clé des programmes de sécurité routière

Les facteurs psychologiques et sociaux constituent un élément clé des programmes de sécurité routière visant à contribuer au changement des comportements des usagers de la route, notamment les motocyclistes et les piétons, ont souligné, lundi à Rabat, les participants à un panel organisé dans le cadre d'un séminaire international sur les usagers des deux-roues motorisés.

A cet égard, les intervenants à cette rencontre de deux jours, organisée par l'Agence nationale de la sécurité routière (NARSA) en partenariat avec l'Université Mohammed VI Polytechnique et

l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ont mis l'accent sur l'importance de cibler les biais cognitifs des conducteurs par des campagnes de sensibilisation axées sur les conséquences réelles des accidents et l'encouragement de l'auto-évaluation réaliste des risques.

Dans ce sens, Adil Ghazali, professeur à la faculté des lettres et des sciences humaines de Mohammedia, a appelé à adapter les messages portés par les programmes de sensibilisation aux différents profils de conducteurs (prudents, hédonistes, défiés, pragmatiques) en soulignant aussi bien le

danger, la responsabilité sociale que la perte financière liée aux sanctions.

La sensibilisation des motocyclistes, en particulier les jeunes, aux dangers de l'acrobatie routière tout en valorisant des pratiques sûres et respectueuses des autres usagers est un passage obligé pour la protection des usagers vulnérables, à savoir les piétons et les usagers des deux-roues, a-t-il expliqué.

Pour sa part, Frédéric Martinez, chargé de recherche au département aménagement, mobilité, environnement de l'Université Gustave Eiffel en France, a fait savoir que l'implication de la com-

munité scientifique et académique dans la recherche sur la sécurité routière est d'une importance capitale, en s'intéressant au comportement humain, à la représentation sociale des accidents et à leur prévention.

Pour changer les comportements sur la route, il ne suffira pas de multiplier les radars, mais il faudra aussi réhabiliter socialement la prudence, a-t-il estimé, relevant que dans l'esprit collectif, prendre un risque est souvent perçu comme un signe d'audace alors que le respect des règles est vu comme un aveu de faiblesse.

Economie

Pablo Pérez : Le Maroc, un pôle d'attractivité pour les entreprises espagnoles

L'œuvre de modernisation engagée au Maroc, conjuguée à une dynamique d'investissement soutenue, l'une des plus vigoureuses de la région, fait du Royaume un hub d'attractivité incontournable pour les opérateurs économiques étrangers, notamment espagnols, a affirmé le directeur des relations bancaires de CaixaBank au Maroc, Pablo Pérez.

La proximité géographique et culturelle avec le Maroc représente un "avantage déterminant" pour les entreprises espagnoles qui trouvent dans le Royaume un marché naturel, stable et à fort potentiel de croissance, a indiqué M. Pérez lors d'une journée économique à Séville (sud de l'Espagne) dédiée à la promotion de l'internationalisation des entreprises andalouses.

Le responsable bancaire a mis en exergue la transformation "en profondeur" des infrastructures marocaines, fruit de politiques publiques ambitieuses, notant que l'injection de capitaux dans de grands projets structurants tels que les zones industrielles intégrées, les ports, les réseaux ferroviaires et les énergies renouvelables ne profite pas uniquement aux secteurs traditionnels, comme la pêche et l'agriculture, mais ouvre également des perspectives prometteuses dans les domaines de l'industrie et des services, rapporte la MAP.

M. Pérez a noté à cet égard que les accords commerciaux conclus entre le Maroc et l'Union européenne s'inscrivent dans une approche globale où "les opportunités surpassent largement les défis", assurant que cette réalité se reflète clairement dans les résultats positifs des nombreuses sociétés andalouses déjà implantées sur le marché marocain.

Cette rencontre, à laquelle ont pris part plusieurs acteurs économiques, financiers et institutionnels espagnols, a mis l'accent sur la position du Maroc en tant que hub stratégique et partenaire économique de confiance dans un contexte où le Royaume jouit d'une croissance et d'une stabilité macroéconomique soutenues, et d'un climat des affaires en constante amélioration.

La création d'emplois durables demeure une priorité pressante au Maroc

Le FMI appelle à davantage de réformes liées au marché du travail



« La création d'emplois durables demeure une priorité pressante », a affirmé le Fonds monétaire international (FMI) dont une mission a séjourné du 29 janvier au 11 février au Maroc.

A la tête de l'équipe du FMI, Laura Jaramillo a estimé qu'en plus de constituer un défi majeur pour le pays, la création d'emplois durables « nécessite des réformes favorisant un secteur privé plus dynamique et une meilleure réactivité du marché du travail ».

Le contexte est tel que l'institution financière internationale a appelé à un climat des affaires plus propice, un secteur privé plus dynamique, et davantage de réformes liées au marché du travail.

« L'accélération des réformes des établissements et entreprises publics visant à améliorer leur performance et leur gouvernance est essentielle pour accroître la concurrence et garantir la neutralité du marché entre les entreprises publiques et privées », a déclaré Laura Jaramillo qui s'est entretenue avec les autorités nationales dans le cadre des consulta-

tions au titre de l'article IV pour l'année 2026.

Dans sa déclaration, la cheffe de mission du FMI a relevé les efforts fournis pour mieux cibler le soutien financier et technique accordé aux TPME, à travers la Charte d'investissement, les Centres régionaux d'investissement et le Fonds Mohammed VI pour l'investissement ainsi que la nouvelle Charte TPME, insistant toutefois sur « un suivi étroit des résultats en matière d'emploi ».

Prenant note de la mise en œuvre continue de la « Feuille de route pour l'emploi 2030 », qui propose un cadre visant à réduire le chômage à travers la modernisation des politiques actives du marché du travail et un soutien renforcé aux jeunes non diplômés, elle a souligné toutefois l'importance de poursuivre les efforts et d'en assurer l'efficacité, notamment par « des mesures complémentaires pour combler l'inadéquation des compétences » par rapport aux besoins du marché.

De l'avis des experts de l'organisme international ayant séjourné au Royaume, les réformes, la gouver-

nance, le soutien ciblé et la modernisation des politiques de l'emploi sont les leviers clés pour stimuler l'emploi durable.

A titre de rappel, le taux de chômage s'est situé à 13% au niveau national, de 16,9% à 16,4% en milieu urbain et de 6,8% à 6,6% en milieu rural, selon les statistiques relatives à la situation du marché du travail en 2025 publiées en début du mois de février par Haut-commissariat au plan (HCP).

D'après ces chiffres, « il reste plus élevé parmi les jeunes de 15 à 24 ans (de 36,7% à 37,2%), les diplômés (de 19,6% à 19,1%) et les femmes (de 19,4% à 20,5%) ». En d'autres termes, la situation demeure critique pour ces catégories.

Dans sa note d'information, synthétisant ces différentes évolutions, l'institution publique estime que « le taux de sous-emploi a augmenté de 10,1% à 10,9% au niveau national, de 8,9% à 9,6% en milieu urbain et de 12,2% à 13,2% en milieu rural ».

En effet, durant la même période, l'organisme constate que le volume du sous-emploi est passé de 1.082.000 à 1.190.000 personnes au niveau national, de 585.000 à 652.000 en milieu urbain et de 496.000 à 538.000 en milieu rural.

Il est à rappeler qu'au cours de cette période, le chômage a été marqué par la hausse de la proportion des primo-demandeurs d'emploi et du chômage de longue durée, selon la même source.

Les chiffres montrent que « la part des chômeurs n'ayant jamais travaillé s'est élevée de 49,3% à 52,9% et celle des personnes en situation de chômage depuis un an ou plus de 62,4% à 64,8% », a fait savoir l'institution précisant que la durée moyenne de chômage est passée de 31 mois à 33 mois.

Alain Bouithy

Des mesures complémentaires pour combler l'inadéquation des compétences

Sevilla Actualidad : Le Maroc, "cadre idéal" pour l'émergence d'un tourisme de luxe contemporain

Le Maroc, à la faveur de la diversité de son patrimoine culturel et la richesse de ses paysages, s'affirme comme un "cadre idéal" pour l'émergence d'un nouveau tourisme de luxe contemporain, fondé sur l'authenticité et la cohérence, écrit lundi le quotidien espagnol "Sevilla Actualidad".

Dans un article intitulé "Le Maroc : quand le luxe n'est plus une ostentation, mais une cohérence", le journal souligne que le Royaume a su anticiper l'essoufflement du luxe ostentatoire, en proposant une approche plus intime, immersive et spirituelle du voyage.

La publication met en avant un "concept de voyage" qui privilégie le temps, l'exigence et la

connaissance approfondie de la destination, relevant que le Maroc est un pays "qui ne se découvre pas dans la précipitation". "Chaque ville impériale, chaque étendue désertique, chaque ruelle de médina appelle à l'observation et à l'écoute, une expérience que seul le slow tourism permet pleinement", souligne le quotidien, estimant que cette approche érige les paysages marocains en véritables "sanctuaires de sérénité", à l'écart de la saturation des circuits touristiques conventionnels, rapporte la MAP.

L'article insiste également sur la cohérence qui caractérise désormais l'offre touristique nationale, où le luxe s'exprime à travers le respect du patrimoine et l'attention portée aux détails : riads fidèles à l'architec-

ture traditionnelle, lieux restaurés avec sensibilité et expériences humaines authentiques.

Pour le journal, "séjourner dans des hébergements à forte identité et s'accorder au rythme local" constitue désormais l'une des principales expressions du prestige.

Le Maroc invite ainsi à repenser l'expérience du voyage, en mettant en avant ses richesses immatérielles et la force de ses paysages, poursuit la même source avant de conclure que le Royaume propose un luxe "discret, qui ne s'exhibe pas mais se ressent", transformant le voyage en une expérience profonde, fondée sur le sens et la connexion plutôt que sur l'apparence.

Béni Mellal accueille les Matinales de l'intelligence économique

Une première édition axée sur le PIB régional

Le Centre régional d'investissement (CRI) de Béni Mellal-Khénifra, en partenariat avec le Haut-commissariat au plan (HCP) et l'Ecole nationale de commerce et de gestion (ENCG) de Béni Mellal, a organisé récemment la première édition des "Matinales de l'intelligence économique", consacrée à l'analyse du produit intérieur brut (PIB) régional.

Placée sous le thème "Le PIB régional: Comprendre sa structure pour activer ses leviers", cette rencontre a marqué une étape importante dans l'ancrage de l'intelligence économique au service du pilotage territorial, permettant d'aller au-delà des agrégats globaux pour proposer une lecture approfondie de la création de valeur au sein de la région.

Lors de cet événement, des experts du HCP ont présenté une analyse détaillée de la méthodologie de calcul du PIB régional ainsi que de la contribution des différents

secteurs d'activité.

Les échanges ont mis en lumière le poids structurant du secteur primaire, la dynamique progressive des activités industrielles et l'importance croissante des services dans la transformation du tissu économique régional, rapporte la MAP.

Les discussions ont également porté sur les enjeux de diversification de l'économie régionale, d'intégration dans les chaînes de valeur, de montée en gamme et de diversification productive. A cet égard, l'innovation, la digitalisation et la transition énergétique ont été érigées en facteurs clés d'amélioration de la compétitivité régionale.

Par ailleurs, un panel réunissant des représentants institutionnels, des acteurs industriels et des acteurs du cluster agro-industriel, du secteur numérique et du développement touristique, a permis d'identifier plusieurs leviers prioritaires. Il s'agit notamment du renforcement

de la transformation locale, de l'amélioration de l'intégration intersectorielle, du développement des compétences adaptées aux métiers d'avenir et de la consolidation de l'at-

tractivité territoriale.

Cette première édition a rassemblé des responsables publics, des opérateurs économiques, des représentants du secteur financier, des uni-

versitaires et des investisseurs, confirmant ainsi la volonté des acteurs d'instaurer un espace régulier d'analyse stratégique des indicateurs économiques régionaux.



Port de Safi: Baisse de 93% des débarquements de la pêche en janvier 2026

Les débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale au niveau du port de Safi ont enregistré, au cours du mois de janvier 2026, une baisse de 93% en poids et 74% en valeur, selon l'Office national des pêches (ONP).

Les quantités débarquées dans ce port se sont établies à 150 tonnes (T) en janvier 2026, contre 2.213 T durant la même période de 2025, pour une valeur marchande de 11,3 millions de dirhams (MDH), contre 43,7 MDH un

an auparavant, précise l'ONP dans son rapport sur les produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale au titre du mois de janvier 2026.

Par espèce, les débarquements de poissons pélagiques ont fortement reculé, passant de 1.741 T en janvier 2025 à seulement 4 T en janvier 2026, correspondant à une valeur de 0,037 MDH, contre 7.608 MDH une année auparavant, rapporte la MAP.

Les captures de poissons blancs ont diminué de 53% en volume, s'éta-

blissant à 47 T, tandis que leur valeur a atteint 2,6 MDH, contre 101 T et 5,1 MDH en janvier 2025.

Concernant les céphalopodes, les débarquements ont affiché une baisse de 73% en volume (98 T), pour des recettes de 8,6 MDH, contre 370 T et 30,982 MDH un an auparavant.

En revanche, les captures de crustacés sont restées marginales au port de Safi, atteignant 1 T en janvier 2026, générant des recettes de 0,037 MDH, contre une valeur quasi nulle durant

la même période de l'année précédente.

Au niveau national, les produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale ont atteint, en valeur, 1,483 milliard de dirhams en janvier 2026, en hausse de 5% par rapport à janvier 2025.

En termes de poids, ces produits se sont établis à 24.151 T, enregistrant un repli de 21% par rapport à la même période de l'année précédente (30.441 T).

Berlinale 2026

Producteurs marocains et allemands explorent les moyens de renforcer la coproduction cinématographique

Un panel d'éminents producteurs marocains et allemands et de professionnels du cinéma a exploré les moyens de renforcer la coproduction cinématographique, notamment dans le domaine du film documentaire, lors d'un workshop organisé lundi dans le cadre de l'European Film Market (EFM), qui se tient à l'occasion du 76e Festival international du film de Berlin (12-22 février).

Intitulé "The Moroccan-German Non-Fiction Assembly", ce workshop a réuni une douzaine de producteurs des deux pays, aux côtés d'institutionnels et de professionnels du film documentaire, dans l'objectif d'explorer les pistes de nouvelles coproductions germano-marocaines et d'identifier les éventuels obstacles susceptibles d'entraver ces collaborations.

Les participants, dont Susann Kniessner du World Cinema Fund (WCF), fonds de soutien au cinéma international créé à l'initiative de la Berlinale, le directeur du Goethe-Institut au Maroc, Philip Kueppers, ainsi que Simone Baumann de German Films, organisme chargé de la promotion du cinéma allemand à l'international, ont tour à tour présenté leurs perspectives en vue de renforcer la collaboration artistique et culturelle entre le Maroc et l'Allemagne.

Lors des échanges, qui ont mis en avant l'intérêt des professionnels allemands à bâtir davantage de ponts culturels avec le Maroc, dans le contexte de la consécration du Royaume en tant que premier pays africain à l'honneur de l'EFM, Mme Kniessner a souligné la nécessité pour les deux parties de "cerner les



éventuels freins et de les dépasser", se disant réjouie à l'idée que le WCF puisse recevoir davantage de projets marocains et les soutenir.

Pour Marion Schmidt, consultante internationale dans le domaine du film documentaire et modératrice du workshop, cette rencontre, qui a réuni l'ensemble de la chaîne des métiers du film documentaire, constitue une première étape vers un dialogue maroco-allemand appelé à se poursuivre entre documentaristes des deux pays.

Parmi les principaux enseignements tirés de ces échanges, elle a relevé la nécessité de créer davantage de proximité entre les deux scènes. Il s'agit, a-t-elle expliqué, d'identifier et de multiplier les espaces de rencontre permettant aux professionnels de

mieux se connaître et de mieux comprendre les opportunités existantes dans les deux pays.

Pour "faire avancer les choses", Mme Schmidt estime nécessaire de renforcer les échanges, le dialogue et le partage de connaissances entre les deux parties. Elle a indiqué constater l'émergence de nombreuses voix passionnantes dans le cinéma marocain et s'est dite impatiente de découvrir leurs histoires sur grand écran en Allemagne.

Pour sa part, Hicham Fallah, délégué général du Festival international du film documentaire d'Agadir, a souligné l'importance d'examiner les moyens de renforcer les liens entre le Maroc et l'Allemagne, en analysant les raisons pour lesquelles les coproductions entre les deux pays restent

limitées, alors que les cinéastes et producteurs marocains entretiennent des relations privilégiées avec d'autres pays européens.

Le workshop vise ainsi à poser les bases d'un nouveau partenariat germano-marocain, notamment à travers des échanges entre écoles de cinéma, des programmes destinés aux étudiants et aux jeunes cinéastes, ainsi que des collaborations entre festivals, dont celui d'Agadir, Dok Leipzig et le Festival du documentaire de Munich, qui accorde une attention particulière à l'Afrique, a précisé M. Fallah.

L'objectif, selon le spécialiste, est également de créer des liens durables entre les nouvelles générations des deux pays, d'encourager une meilleure circulation des œuvres marocaines en Allemagne et inversement, et de promouvoir le partenariat créatif entre producteurs allemands et marocains.

Au terme de cette rencontre, l'ensemble des participants ont exprimé le souhait que ce dialogue se poursuive et s'approfondisse lors des prochaines échéances cinématographiques dans les deux pays, afin de faire de la coproduction un élément central des liens qui se consolident entre le Maroc et l'Allemagne.

Le Maroc a été choisi cette année pour l'honneur (Country in Focus) de l'European Film Market (EFM), volet professionnel et B2B de la Berlinale. Il s'agit du premier pays africain à recevoir cette distinction dans un événement cinématographique international aussi prestigieux que le Festival international du film de Berlin.

Présentation de l'ouvrage "Les Vertus immorales" de Kebir Mustapha Ammi

Le roman "Les Vertus immorales", du romancier et essayiste maroco-français Kebir Mustapha Ammi, a été présenté, lundi à Rabat au siège de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, en présence de nombreuses personnalités du monde de la culture et de passionnés de littérature.

Dans cet ouvrage, paru aux Editions Gallimard, l'écrivain déploie le récit de Moumen, un jeune marocain, au XVI^e siècle, qui trouve dans la connaissance les voies de son accomplissement. Cette révélation l'entraîne dans un long voyage

initiatique qui le conduit bien au-delà des frontières de son pays, jusqu'aux terres inconnues de l'Amérique.

Chemin faisant, il rencontre des destins singuliers, affronte la violence des hommes et la dureté de l'existence. Confronté à la diversité des civilisations et des croyances, il découvre le monde, les livres et le pouvoir de la pensée. Pour survivre dans des terres hostiles, il lui faudra parfois franchir la ligne de l'infamie. Au fil de ces épreuves, il comprendra que la vertu n'est pas toujours l'apanage de ceux qui prétendent l'incarner.

S'exprimant à cette occasion, l'auteur, également dramaturge et poète, a souligné que ce roman, lauréat du Prix des écrivains de langue française, s'inspire de la figure de l'explorateur marocain Mustapha Zemmouri, considéré comme le premier Arabe et Africain à avoir exploré le Nouveau Monde.

En raison du manque de sources historiques disponibles, il a affirmé avoir choisi de faire de ce légendaire explorateur l'ami d'enfance de son personnage principal, Moumen, afin de s'accorder une plus grande liberté roma-

nesque.

"Moumen m'offre la possibilité d'interroger le monde et de raconter une histoire où les vertus ne sont pas toujours celles que l'on croit", a-t-il dit, notant que ce personnage lui permet d'engager une réflexion sur des problématiques toujours d'actualité.

Le roman pose également de nombreuses questions philosophiques profondes liées à la dualité entre le bien et le mal ainsi qu'à la quête de soi.

Né à Taza en 1952, Kebir Mustapha Ammi vit en France depuis plus de trente ans. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ou-

vrages comme "La Fille du vent" (Ed. de l'Aube, 2002), "Le Ciel sans détours" (2007), "Mardochée" (Editions Gallimard, 2011) et "Le Coiffeur aux mains rouges" (Elyzad, 2025) qui a reçu le Prix Moussa Konate du polar francophone.

Son œuvre revisite divers genres en explorant le Maghreb. L'auteur aborde les souffrances de l'exclusion et les questionnements identitaires et inscrit ses écrits dans un subtil entrelacs de fiction et d'Histoire. En 2016, il a été décoré officier de l'ordre du Ouissam du Mérite national par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

La diplomatie culturelle marocaine au service d'Al-Qods mise en exergue lors d'un débat dans la ville sainte

La Chaire des études marocaines à l'Université d'Al-Qods a organisé, lundi, des activités académiques et culturelles sous le signe «De l'espace académique au projet de recherche : La diplomatie culturelle marocaine au service d'Al-Qods», et ce dans le cadre de la vision stratégique visant à consolider la présence académique marocaine dans la ville sainte et à approfondir la coopération scientifique et culturelle entre le Royaume et la Palestine.

Tenues à l'université d'Al Qods en présence notamment de l'ambassadeur du Maroc en Palestine, Abderrahim Meziane, du président de l'Université, Hanna Abdel Nour, et du directeur chargé de la gestion de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, Mohamed Salem Cherkaoui, et la présidente de la Chaire, Safae Nasser Eddine, ces activités ont démarré avec une visite du siège de la Chaire des études marocaines à la Faculté d'ingénierie, avant l'inauguration d'un pavillon du livre marocain aménagé au sein de la bibliothèque de l'Université d'Al-Qods.

Au menu figuraient également un colloque et la présentation de recherches sur le thème de la diplomatie culturelle marocaine au service d'Al-Qods.

Intervenant à cette occasion, M. Cherkaoui a mis en avant les rôles joués par l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif dans l'appui à la résistance des Maqdisis et la consolidation de l'identité civilisationnelle de la ville sainte.

Et de faire observer que le Royaume du Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en Sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, déploie ses moyens culturels, patrimoniaux et pédagogiques en vue de la consé-



cration de la présence arabe et islamique à Al-Qods, à travers des projets qualitatifs ciblant différentes catégories sociétales.

Par la même occasion, M. Cherkaoui a jeté la lumière sur des modèles pratiques de la diplomatie culturelle marocaine, entre autres, la réfection de monuments historiques, l'organisation de semaines culturelles marocaines, la promotion des métiers d'artisanat, outre la mise en œuvre de programmes d'apprentissage et l'octroi de bourses d'études, à même de permettre de manière effective une véritable autonomisation économique et culturelle des habitants d'Al-Qods, consolidant ainsi leur résistance face aux défis imposés.

De son côté, le président de l'Université d'Al-Qods a mis en avant l'importance de l'accueil par ladite université d'activités et d'initiatives académiques de nature à consolider les partenariats inter-

nationaux et à promouvoir la recherche scientifique au service d'Al-Qods, soulignant la nécessité d'élargir le champ de la coopération académique et médiatique de façon à faire connaître l'histoire et la civilisation de la ville sainte.

L'ambassadeur du Maroc en Palestine a, quant à lui, passé en revue les aspects de la diplomatie culturelle marocaine, mettant en relief la pertinence du soft-power dans la consolidation des liens historiques et humains entre le Maroc et Al-Qods.

Et d'ajouter que le Royaume du Maroc, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods considère l'enseignement et la recherche scientifique comme «un pilier majeur de protection de l'identité et d'appui à la stabilité sociétale à Al-Qods».

Le membre du comité scientifique de la Chaire des études marocaines, Moha-

med Semmar, a, de son côté, présenté une lecture analytique du concept de la diplomatie culturelle, avec un focus sur ses cadres théoriques, soulignant l'importance de son encadrement dans le cadre d'approches de recherche méthodologiques, à même de générer des résultats scientifiques probants.

Le président du Conseil local des Oulémas de la préfecture d'Ain Chok à Casablanca, Mustapha Faouzi, a relevé que la présence marocaine à Al-Qods, avec son legs séculaire, son héritage scientifique et soufi, constitue une partie de l'identité marocaine ancrée à travers l'histoire.

De son côté, Mme Safae Nasser Eddine a fait savoir que ces activités reflètent le passage de la Chaire des études marocaine à l'étape d'approfondissement des projets de recherche et d'élargissement des domaines de coopération scientifique, insistant sur la nécessité d'établir un lien entre la recherche académique et les applications techniques modernes, tout en associant les étudiants à des projets pratiques qui contribuent à la codification de la connaissance et sa disponibilité de manière organisée et durable.

Le chercheur Bachir Barakat a présenté un exposé autour de son ouvrage «Khotat Maqdisiya» (stratégies maqdisiennes) mettant l'accent sur l'importance de la codification urbanistique et culturelle de la ville sainte, suivi d'une autre présentation de l'étudiante Taka Attik sur le projet de digitalisation du livre et sa transformation en plateforme numérique et ce, dans le cadre de son projet de recherche illustrant la complémentarité entre la recherche académique et les solutions techniques.

Regards croisés sur les rituels partagés et les chemins du dialogue spirituel en Méditerranée

Les rituels partagés, les confréries, les zaouïas et les chemins spirituels comme espaces vivants de rencontre et de dialogue en Méditerranée ont été au centre d'un panel organisé lundi à Essaouira, dans le cadre de la 4e édition du Festival international "L'âme des cultures".

Placée sous le thème "Communautés en chemin : confréries, zaouïas et rituels partagés en Méditerranée", cette rencontre a réuni des acteurs du champs religieux, des chercheurs et des penseurs qui ont livré des regards croisés sur les structures communautaires et les expériences vécues qui soutiennent, depuis des siècles, les pratiques spirituelles dans les religions islamique, juive et chrétienne.

Intervenant à cette occasion, Paloma Saborido, professeure à l'Université de Málaga (Espagne), a souligné la portée

singulière du Festival "L'âme des cultures" qui "se veut un espace rare de dialogue interreligieux dans un monde marqué par les replis et les tensions", relevant que "le dialogue spirituel qui s'exprime à Essaouira ne pouvait trouver un cadre plus propice, au regard de la singularité de cette cité qui incarne un lieu où la rencontre entre les mémoires et les croyances demeure une réalité vécue".

Mme Saborido a, dans la foulée, développé une réflexion approfondie autour de l'histoire et de la dynamique contemporaine des rituels votifs et de la religiosité populaire, faisant la lumière sur la diversité des traditions méditerranéennes et les éléments structurants qui les relient, notamment le chemin, les pèlerinages, les chants, les processions et l'usage symbolique de l'espace public.

De son côté, l'écrivaine et chercheuse sur le patrimoine spirituel marocain,

Yasmina Sbihi, a mis l'accent sur la dimension intérieure du "chemin", expliquant que "celui-ci ne se limite pas au déplacement physique, mais constitue avant tout un itinéraire spirituel".

"La zaouïa au Maroc n'est pas seulement un édifice architectural à caractère religieux, mais un véritable espace de transmission du savoir spirituel et de socialisation communautaire, façonné par une géométrie sacrée visant à apaiser l'âme", a-t-elle enchaîné, insistant, d'autre part, sur la nécessité de "réhabiliter" la mémoire des figures féminines de la spiritualité marocaine qui "ont joué un rôle central comme médiatrices et éducatrices, démontrant ainsi que la quête spirituelle et l'excellence intérieure ne connaissent pas de distinction de genre".

Pour sa part, Ras Levi, Rabbin d'Essaouira, a fait savoir que les traditions juives méditerranéennes ont elles aussi

été structurées par des pratiques communautaires fondées sur le cheminement, le chant et le partage du rite, ajoutant que "la coexistence historique des communautés à Essaouira a permis de faire du dialogue interreligieux une expérience vécue et transmise, plutôt qu'un simple concept théorique ou une émotion esthétique figée dans le temps".

Le maire d'Umbrete, promoteur des traditions dévotionnelles et festives de l'Aljarafe (Séville), José Llorente, a quant à lui, livré une vue d'ensemble sur le rôle des confréries chrétiennes et des traditions dévotionnelles andalouses, indiquant que les processions, les pèlerinages et les fêtes populaires transforment l'espace public en un lieu de mémoire, de cohésion sociale et de rencontre communautaire, tout en maintenant des pratiques vivantes en constante évolution.

Mots flechés

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Jeux & Loisirs

ÉDOM	↓	EN	↓	REÇUS	↓	À	↓	QUI EST	↓	SOLDAT	↓	VOLCAN	↓	APÉRO
		HÂTE		ARTICLE		LA MODE		AUTRE		ALLEMAND		D'ITALIE		
PASSE-TEMPS	→									SUPER	→			
MISE EN GARDE	→											CURIOSITÉ		
		ATTACHER				ENZYME	→	EN CORSE	→	AVANT LA MANIÈRE	→			
DONNE LE CHOIX	→	LETTRES DE VOLNAY	→			VOYELLES	→			AU PIED DE LA LETTRE	→	FORME D'AVOIR		FIN DE VERBE
		ARTICLE				LISIÈRE								
										DARON	→			
FOURRÉ						NATURE MORTE	→			TRANSPIRER	→			
NÉON	→					VOYELLES								
						OPPOSÉ À VERT	→			ASSASSIN	→	EN STAGE	→	DÉMOLIS
										CRACK				
DARONNE	→	QUITTANCE	→	LA LOI DU SILENCE	→							FIN DE VERBE	→	
												ARSENIC		
NOTE	→			CHEVILLE TORDUE	→			COLÈRE	→	ABÎMA	→			ELLE ET LUI
				SACRÉ						LÂCHE				
DISCIPLINE DE FER	→											POSSESSIF	→	
LETTRES DE CÉSAR	→													
ESSAIM	→					RUSÉ	→					CARDINAUX	→	
						À L'ENVERS	→					PIGES	→	
						AVENUE								

Solution mots flechés d'hier

IMPERMEABLE	Z	MEURES	A	CRACH	D	RECHERCHÉ	A	BOULE	A	BOULE	C	COLLE
GRANDS	EN	SE	IGNE	RE								
LAUNDRY	ENU	NUL	REIN									
BOITE	IRA	A	EN	I								
	MATÉ	NIA	TAG									
	R	CUVE	ERM									
	SCIER	ERA	ME									
	O	U	EV	A								
	GENE	SU	ARDU									
	D	TRAVERS	SAT									
	N	CI	I									
	CAME	CRUCIAL										
	BISOU	SERIE										

Directeur
de la Publication
et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général
de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable
des ressources
humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sibi (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmandi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Libération
Quotidien (6/7)

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces
et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gabs
Mouna El Youssefoui
Loubna Baghdadi
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32

0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrébines

2000 exemplaires imprimés

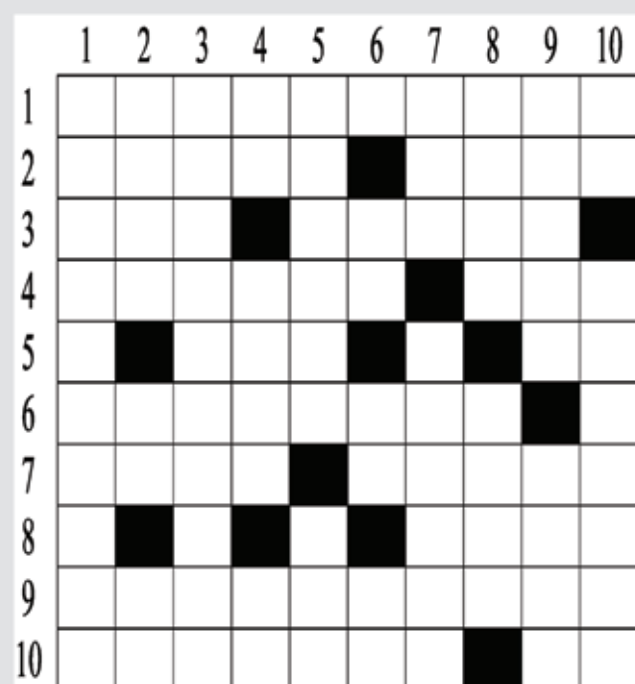
Distribution
SAPRESS
Dossier de presse 130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc



Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Libertaires
- 2- A un gros passif - Outil de mort
- 3- Eau d'Afrique - Approuvée
- 4- Peseur de cœurs - Cardinal
- 5- Amour palmé - Titane
- 6- Affouillera
- 7- Poisson - Aller sans but
- 8- Dieu du vent
- 9- Arrivées en maternité
- 10- Font en fils - Fin de forme

VERTICALEMENT

- 1- Vieux cependant
- 2- Echassier - Interjection - Forme d'avoir
- 3- Ruines au Liban
- 4- Iridium - Néant - Nazis
- 5- Poignée - Grivois
- 6- Difficulté - Voyelles - Unité de temps
- 7- Tas, dans un sens - Limogent
- 8- Adverbe - Avant l'argent
- 9- Touche - Pays de Zénon
- 10- Personnel - Elle fait deux syllabes d'une seule

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

4	5	1				6			
		2			6	1			
6	9	7		1	4			5	
9			7	5					
			2		1				
				9	3			8	
8			9	6		3	1	4	
		6	4			9			
		9				7	8	6	

Difficile

				2			6		
7				5	4			1	
	2	5	1						
	5	1			3			8	
		6				7			
9			6			1	5		
					1	2	7		
1			4	7				6	
	8			9					

Moyen

9			3				6		
6	3		9			8	5		
				8				1	
			2			6	9		
5			8	6	1				7
	2	6			9				
7			3						
4	1				2		7	5	
6				4				9	

Expert

	5	8	3						
6									
	3	7	1	2	5				
	2					6		5	
			4		3				
9	4						8		
			5	8	2	1	7		
								8	
					4	3	9		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	4	2	1	7	6	3	8	9	
7	6	9	5	8	3	4	1	2	
3	1	8	9	2	4	7	5	6	
9	8	5	2	3	1	6	4	7	
2	7	4	8	6	9	5	3	1	
6	3	1	4	5	7	2	9	8	
8	9	3	7	4	2	1	6	5	
4	5	7	6	1	8	9	2	3	
1	2	6	3	9	5	8	7	4	

Difficile

7	5	2	6	9	4	8	1	3	
8	6	4	7	3	1	5	9	2	
1	9	3	8	2	5	7	4	6	
2	4	5	1	6	3	9	7	8	
3	8	9	2	4	7	1	6	5	
6	1	7	9	5	8	3	2	4	
9	2	8	5	7	6	4	3	1	
4	7	1	3	8	2	6	5	9	
5	3	6	4	1	9	2	8	7	

Moyen

9	7	8	3	6	1	2	5	4	
2	3	6	4	5	8	7	1	9	
5	1	4	7	9	2	8	6	3	
4	9	2	5	8	7	6	3	1	
1	5	3	9	2	6	4	8	7	
6	8	7	1	4	3	9	2	5	
8	4	1	2	3	9	5	7	6	
7	6	5	8	1	4	3	9	2	
3	2	9	6	7	5	1	4	8	

Expert

4	6	3	1	2	5	9	7	8	
9	7	8	6	4	3	2	1	5	
2	1	5	8	9	7	4	3	6	
1	9	2	7	6	4	8	5	3	
6	3	4	5	1	8	7	9	2	
5	8	7	2	3	9	6	4	1	
7	5	1	9	8	2	3	6	4	
8	4	6	3	7	1	5	2	9	
3	2	9	4	5	6	1	8	7	

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE CASABLANCA-SETTAT
PRÉFECTURE DE CASABLANCA
PRÉFECTURE D'ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SICK
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
D.R.H.B.S.M

Programme prévisionnel triennal

Maître d'ouvrage: Le Gouverneur de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick
Année budgétaire : 2026.

Le programme prévisionnel des marchés que Le Gouverneur de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick (Maître d'ouvrage) envisage de lancer pour l'année budgétaire 2026 et les deux années suivantes 2027 et 2028 est présenté ci-après :

Année budgétaire 2026

a) Prestations des travaux

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Travaux d'aménagement du Complexe Administratif de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick	Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick	1 650 000,00 dhs	A.O.O	juillet	
2	Travaux de câblage pour l'installation de la fibre optique au niveau de la plateforme réseau du siège de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick	Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick	300 000,00 dhs	A.O.O	juin	
3	Travaux d'habilitation du complexe administratif de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick	Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick	6 000 000,00 dhs	A.O.O	juin	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1		

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1		

Année budgétaire 2026

b) Prestations de fournitures

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu de livraison	Mode de passation	Mois de publication	Observation
01	Achat des fournitures informatiques destinées au Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick	245 000,00 dhs	Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick	A.O.O	juillet	
02	Achat de mobilier et matériel de bureau destiné au Secrétariat Général de la Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick	1 300 000,00 dhs	Préfecture d'Arrondissements de Ben M'Sick	A.O.O	juillet	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1		

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1		

Année budgétaire 2026

c) Prestations de services

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu de livraison	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1						

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1		

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1		

N°841 / PA

مللكة للمروية
وزارة الداخلية
إقليم النواصر
جماعة دار بوغزة

مشروع قرار لرئيس مجلس جماعة دار بوغزة يعلن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط طريق التهيئة المرموز لها ب DBT 27 في تصميم التهيئة لجماعة دار بوغزة بإقليم النواصر مع تزج ملكية القطع الأرضية اللازمة لهذه الغاية وإعلان أن في ذلك منفعة عامة .

طيلة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله في الجريدة الرسمية ، يوضع ملف البحث المتعلق بمشروع القرار والتصميم الملحق به مشفوع بالسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم بمقر جماعة دار بوغزة خلال أوقات العمل الاعتيادية.

إن رئيس مجلس جماعة دار بوغزة
بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.15.85 بتاريخ 20 رمضان 1436 (07 يوليوز 2015).
و على القانون رقم 7.81 المتعلق بنزع الملكية لأجل المنفعة العامة و بالاحتلال المؤقت الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 رجب 1402 (6 ماي 1982).
و على القانون رقم 12.90 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992) كما وقع تغييره وتتميمه.
و على القانون 57.19 المتعلق بنظام الأملاك العقارية للجماعات الترابية الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.21.74 بتاريخ 3 ذي الحجة 1442 (14 يوليوز 2021).
و على المرسوم رقم 2.82.382 الصادر في 02 رجب 1403 (16 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81 المشار إليه أعلاه.
و على المرسوم رقم 2.92.832 الصادر في 27 ربيع الآخر 1414 (14 أكتوبر 1993) بتطبيق القانون رقم 12.90 المشار إليه أعلاه.
وبعد الاطلاع على المرسوم رقم 2.13.753 الصادر في 3 ذي الحجة 1434 (9 أكتوبر 2013) المتعلق بالمصادقة على تصميم التهيئة والنظام المتعلق به لجماعة دار بوغزة بإقليم النواصر والإعلان أن في ذلك منفعة عامة.
و على محضر اجتماع مجلس جماعة دار بوغزة خلال دورته العادية المنعقدة بتاريخ 15 دجنبر 2025

قرار مالي :

المادة الأولى

يعلن أن المنفعة العامة تقتضي بتخطيط حدود طريق التهيئة المرموز لها ب DBT27 تصميم التهيئة الموافق عليه بالمرسوم رقم 2.13.753 الصادر في 3 ذي الحجة 1434 (9 أكتوبر 2013) المشار إليه أعلاه، بجماعة دار بوغزة بإقليم النواصر.

المادة الثانية

توزع بناء على ذلك ملكية القطع الأرضية اللازمة لهذه الغاية المبينة في الجدول أسفله كما رسمت حدودها بخاشية ملونة في التصميم الملحق بأصل هذا القرار.

رقم القطعة الأرضية بالتصميم	مراجعتها العقارية	أسماء الملاكين المقترحين	للمساحة الإجمالية	للمساحة المطلقة 37 من القانون 12/90 بالتصميم ب م م	للمساحة المراد تزوج ملكيتها ب م م	ملاحظات
1	R390/63	-	28083	1377,40	4093	
3	T6433/33	فاطمة لويو محمد لويو المصطفى لويو	34833	887,70	2599	
5	TNI	PISTE DE 4M	-	40	219	
6	T30886/C	لويو محمد بن محمد و لويو أو محمد بن محمد و لويو الوحيدي بن محمد فاطمة لويو عبد الله لويو جميلة لويو سمية لويو عبد الحارث بن أحمد خليل بن أحمد عبد الزهر لويو العتي أحمد بن أحمد رشيد الطيبي	2950	221,10	301	
7	TNI	Héritiers Mohamed Ben Abdelkhalak	-	1871,80	3221	
8	T49/63	فاطمة الملاكين	10588 8	2792,40	3593	

المادة الثالثة

يلتزم مشروع القرار بالجريدة الرسمية.

N°025 / PC

CONSTITUTION D'UNE SARL A.U.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/01/2026 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL A.U., dont les caractéristiques sont les suivantes:

DENOMINATION: « ONE CLIC TRAVAUX » SARL A.U.
OBJET: ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS
SIEGE SOCIAL: 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, ETAGE 2, APPT N°04, CASABLANCA.

DURÉE: 99 Année, à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce.
CAPITAL SOCIAL: Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit:

• MR ABDERRAHMAN LOUFTY
1000 PARTS SOCIALES
TOTAL 1000 PARTS SOCIALES
ANNEE SOCIALE: Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

GERANCE: La société est gérée par MR ABDERRAHMAN LOUFTY pour une durée illimitée.
DEPOT LEGAL: Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 13/02/2026 sous le N°1012502 et la société a été immatriculée au registre de commerce sous le numéro 716345.

Pour Extrait et Mention N°819/PA

CONSTITUTION D'UNE SARL.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/01/2026 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes:

DENOMINATION: «AYLAMZ» SARL.
OBJET: CONSEIL EN COMMUNICATION.
SIEGE SOCIAL: 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, ETAGE 2, APPT N°04, CASABLANCA.

DURÉE: 99 Année, à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce.
CAPITAL SOCIAL: Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS cha-

cune libérées en espèce et réparties comme suit:

• MR AYOUB NBAIRY
500 PARTS SOCIALES
• MME AHLAM MAROUANI
500 PARTS SOCIALES
TOTAL 1000 PARTS SOCIALES

ANNEE SOCIALE: Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
GERANCE: La société est gérée par MR AYOUB NBAIRY pour une durée illimitée.

DEPOT LEGAL: Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 13/02/2026 sous le N°1012501 et la société a été immatriculée au registre de commerce sous le numéro 716347.

Pour Extrait et Mention N°823/PA

"ACS REFRIGERATION" SARL AU

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire à Casablanca en date du 28/01/2026, il a été décidé ce qui suit:

I- Changement de la dénomination sociale: D'ancienne « ENTRETIEN TECHNIQUE BATIMENT » A « ACS REFRIGERATION » SARL AU.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié.
II- Etablissement des statuts refondus (Mise à Jour).

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 16/02/2026 sous le numéro 1012679.
POUR EXTRAIT ET MENTION N°820/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TIZNIT

PACHALIK DE TAFRAOUT
COMMUNE DE TAFRAOUT
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N°01/2026

Le 17 Mars 2026 à 12 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Tafraout, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte portant sur: Étude architecturale et suivi des travaux d'un

Camping à Tafraout, Province de Tiznit.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, pour l'exécution des travaux à réaliser est de: Un millions deux cent cinquante mille Dirhams (1.250.000, 00) dirhams Hors Taxes.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret n°22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Une visite des lieux organisée aura lieu le 10 Mars 2026 à partir de 11 Heures, départ de la commune de Tafraout.

Les architectes peuvent:

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la commune de Tafraout.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'ordre des marchés à la commune de Tafraout.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°821/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TIZNIT

PACHALIK DE TAFRAOUT
COMMUNE DE TAFRAOUT
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE N°02/2026

Le 17 Mars 2026 à 12:30 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Tafraout, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte portant sur:

Étude architecturale et suivi des travaux pour la construction du siège de la Commune de Tafraout, Province de Tiznit.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, pour l'exécution des travaux à réaliser est de: Quatre millions cinq cent mille Dirhams (4.500.000, 00) dirhams Hors Taxes.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret n°22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Une visite des lieux organisée aura lieu le 10 Mars 2026 à partir de 11 Heures, départ de la commune de Tafraout.

Les architectes peuvent:

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à la commune de Tafraout.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'ordre des marchés à la commune de Tafraout.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°822/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DU PRÉSCOLAIRE
ET DU SPORT
ACADEMIE
RÉGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
REGION DRAA-TAFILALET
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SIMPLIFIÉ N°

10/2026/AREF-DT
Le 02/03/2026 à 10h00 II sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres des prix n°: 10/2026/AREFDT, pour: L'ACQUISITION DU MATERIEL DIDACTIQUE POUR LES ACTIVITÉS DE SON ET IMAGE, DESTINÉ AUX COLLEGES PIONNIERS RELEVANT DE L'AREF DRAA-TAFILALET.

-Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

-L'estimation des coûts des

prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (854 700,00 DHS TTC). HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT DIRHAMS ZÉRO CENTIME.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Seize mille dirhams (16 000,00dhs).

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

-Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

✓ Les prospectus et documentations techniques exigés, seront remis au service des achats et des marchés de l'AREF DT au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

N°824/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale

Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale à la Région de Rabat-Salé-Kénitra
الجهة الجهوية للصحة والخدمة الاجتماعية بمنطقة الرباط-سلا-كنيطرة
Service des Ressources Humaines et du Contentieux
مصلحة الموارد البشرية والمنازعات

إعلان

تنظم المديرية الجهوية للصحة والخدمة الاجتماعية بمعية الرباط-سلا-الكنيطرة يوم الأحد 15 مارس 2026، على الساعة العاشرة (10:00) صباحاً، مباراة لتوظيف اثنين من الدرجة الرابعة، تخصص: مساعد بالمركز الجراحي ومساعد في التوجيه والاستقبال في المستشفيات.

مركز المباراة:
تدريج المباراة المذكورة بمركز التلي: المعهد العالي للتمريض وتقنيات الصحة، شارع الحسن الثاني كلم 4,5، طريق الدار البيضاء، أمام إقامة أم كلثوم-الرباط.

عدد المناصب المطلوبة:

مساعد بالمركز الجراحي	مساعد في التوجيه والاستقبال في المستشفيات
عشرون (20) منصباً	عشرة (10) مناصب

ويحتفظ ب 25 % من المناصب المطلوبة لفائدة الأشخاص المتوفرين على صفة مفاهيم أو مكافئ الله أو مكافئ قديم أو معارب قديم و 75 % منها لفائدة الأشخاص في وضعية إعاقة.

شروط الترشح:
لتنج المباراة في وجه المترشحين من جنسية مغربية، البالغين من العمر 18 سنة على الأقل و40 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية، ويمكن تجديد حد السن لفائدة لعمال فترة الخدمات الصحية أو للمكمن بتعجيلها لاجل التقاعد دون أن يتجاوز 45 سنة والخاصين على دبلوم تقني مسلم من طرف أحد معاهد التكوين التلي في المداين الصحي في التخصصات المطلوبة و إحدى الشهادات أو الدبلومات المعادلة له للحددة فاقها طبقا لمقتضيات النظامية الجارية بها العمل.

طريقة الترشح:
يتم الترشح لاجتياز المباراة وجوفاً وفق المراحل التالية:

1. التسجيل في الموقع الإلكتروني: www.sante.gov.ma

يتعين على المترشح تقديم بيان المعلومات الخاص بالمباراة والموجود على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والخدمة الاجتماعية

2. إعداد ملف الترشح: وإرفاقه في ملف الترشح

تودع ملفات الترشح وجوفاً على البوابة الإلكترونية للخدمة الاجتماعية لوزارة الصحة والخدمة الاجتماعية (www.sante.gov.ma). ويغتم يوم الأربعاء 04 مارس 2026 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) زواً آخر أجل لإيداع ملفات الترشح. وكل ملف ترشح يتم إيداعه بعد ذلك على البوابة الإلكترونية يعتبر لافياً.

3. لوائح المترشحين المقبولين لاجتياز المباراة:

تنشر لوائح المترشحين المقبولين والتي تعتبر بمثابة استدعاء لاجتياز المباراة على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والخدمة الاجتماعية (www.sante.gov.ma) والخدمة الاجتماعية وعلى موقع التشغيل العمومي (www.emploi-public.ma). وتصبح هذه اللوائح نهائية بعد يومين من نشرها.

- يعتبر لا إياك ملف ترشح تنقصه إحدى الوثائق المطلوبة;
- يعتبر التسجيل في التطبيق المعلوماتي للخدمة الاجتماعية شرطاً أساسياً ولا يمكن إيداع ملف الترشيح بدون التسجيل;
- يعتبر لا إياك ملف ترشح يوزع على البوابة الإلكترونية بعد الترشح للخدمة الاجتماعية لإيداع الملفات;
- تعدد لوائح المترشحين من مدين حسب الاستحقاق في حدود المناصب المتوفرة في شأنها 20;
- يعين المترشحون الناجحون حسب الاستحقاق بالنظر في الترشيح بالمديرية الجهوية للصحة والخدمة الاجتماعية بمعية الرباط-سلا-الكنيطرة

المديرية الجهوية للصحة والخدمة الاجتماعية بمعية الرباط-سلا-الكنيطرة، زفة الزينة، سكتور 20، حي الزين، الرباط

Avis d'ouverture d'enquête publique

Vu l'arrêté gubernatorial n°103 du 12 Février 2026 du Monsieur le Gouverneur de la province de Berrechid.

L'enquête publique relative à l'étude d'impact sur l'environnement du projet de stockage d'énergie par batteries (BESS) présenté par l'office national de l'électricité et de l'eau potable-Branche Electricité, se déroulera au niveau de la commune de Sahel Oulad H'riz, relevant de la province de Berrechid.

L'enquête publique de ce projet sera ouverte pendant une durée de 20 jours, à partir du 09 Mars 2026 pour recevoir les remarques de la population sur le projet aux registres qui seront disponibles pour cette fin au siège de la commune précitée.

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et la Protection Sociale
Direction Régionale des
Fès Meknes
Délégation Provinciale
d'El Hajeb
Centre Hospitalier Provin-
cial d'El Hajeb

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
SUR OFFRE DE PRIX
N° 04/2026/CHP/ELH
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 05/03/2026 à 10h00mn,
il sera procédé dans le Bu-
reau des Marchés du CHP
El Hajeb, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offre
ouvert simplifié sur offres
de prix N°
04/2026/CHP/ELH du
05/03/2026 Pour :

« Fourniture et installation
des équipements médico-
techniques Destinés au Ser-
vice Laboratoire Centre
Hospitalier Provincial d'El
Hajeb. »
Le dossier d'appels d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
électronique suivante :
www.marchespublics.gov.
ma.

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à :
684 000,00 DH (Six Cent
Quatre Vingt Quatre Mille
Dirhams)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :
12 000,00 DH (Douze mille
Dirhams)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34, du décret n°2-22-431
relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

La Documentation techni-
ques exigée par le dossier
d'appel d'offres doit être
déposé dans le bureau des
marchés du CHP El Hajeb
au plus tard le jour ouvrable
précédant la date d'ou-
verture des plis ou remis
séance tenante au président
de la commission d'ou-
verture des plis. Ce pli doit être
fermé et porter de façon ap-
parente la mention « docu-
ments techniques ». Le dépôt
des documents techniques
peut être effectué
par voie électronique via
l'adresse www.marchespu-
blics.gov.ma dans l'enve-
loppe 01 : Dossier
Administratif et Technique.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du Règle-
ment de Consultation.

N°826 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
FES MEKNES
PREFECTURE DE FES
COMMUNE DE FES
ARRONDISSEMENT
ZOUAGHA
DIRECTION
DES SERVICES SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ N° 02/2026
Séance Publique
Le 24 / 03 / 2026 à 10 H

00 du matin , il sera pro-
cédé dans les bureaux de
monsieur le Président de
l'Arrondissement Zouagha
, à la salle des Réunions de
l'Arrondissement Zouagha
sis à Bensouda Route Ras
Almaa Fès, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offre de prix
pour :

Appel d'Offres Ouvert sim-
plifié sur offre de prix N°
02/2026 : Frais de récep-
tion et de restauration pour
divers séminaires, colloques
et stages organisés à l'Ar-
rondissement Zouagha .

Le Cautionnement Provi-
soire est fixé : Deux
Mille Cinq Cent Dirhams (2.500,00 Dhs).

L'estimation des Coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage : Cent
Trente Deux Mille Huit
Cent Quatre Vingt Dir-
hams (132.880,00 Dhs).

* le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

* Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2-22-431
du 8 Mars 2023 relatif aux
marchés publics .

* Les concurrents doivent
déposer leurs offres en ligne
au niveau du portail des
marchés publics accessible
à l'adresse : www.marches-
publics.gov.ma , Conformé-
ment à l'arrêté du ministre
délégué auprès de la minis-
tre l'économie et des fi-
nances , chargé du budget
N° 1692-23 du 23 juin 2023
relatif à la dématérialisation
des procédures , des docu-
ments et des pièces relatifs
aux marchés publics .

*Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'Article N° 09 du règle-
ment de la consultation
(RC) .

N°827 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EDU-
CATION NATIONALE,
DU PRESCOLAIRE ET

DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
DE L'EDUCATION ET
DE LA FORMATION
- REGION DE FES-
MEKNES
DIRECTION
PROVINCIALE DE
MOULAY YACCOUB
AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT
SIMPLIFIE SUR OFFRES
DE PRIX

LE 02/03/2026, IL SERA
PROCÉDÉ À LA DIREC-
TION PROVINCIALE DE
MOULAY YACCOUB RELE-
VANT DE L'ACADEMIE
REGIONALE DE L'EDU-
CATION ET DE LA FOR-
MATION REGION DE FES-
MEKNES, (AVENUE

TARIK IBN ZIYAD AIN
KADOUS -FES) A L'OU-
VERTURE DES PLS RELA-
TIFS AUX APPELS
D'OFFRES NATIONAUX
OUVERTS SIMPLIFIES
SUR OFFRES DE PRIX
COMME SUIV :

*APPEL D'OFFRES N°
06/INV/2026. OBJET :
ETUDES TECHNIQUES ET
SUIVI DES TRAVAUX DE
QUALIFICATION DE 2

UNITES SCOLAIRES A LA
COMMUNE OULED MI-
MOUN, DE 7 UNITES
SCOLAIRES A LA COM-
MUNE AIN BOUALI, DE 6
UNITES SCOLAIRES A LA
COMMUNE LOUA-

DAYNE ET DE 5 UNITES
SCOLAIRES A LA COM-
MUNE AIN KANSARA
RELEVANT DE LA DIREC-
TION PROVINCIALE A
MOULAY YACCOUB.

ESTIMATION EN DI-
RHAMS (TTC) CENT
VINGT SIX MILLE DI-
RHAMS (126000,00 DHS)
LA CAUTION PROVI-
SOIRE EN DIRHAM EST
DE : DEUX MILLE CINQ
CENT (2500,00 DHS)
HEURE D'OUVERTURE :

12H.

- Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du Portail Marocain des
Marchés Publics :

www.marchespublics.gov.ma.
- Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux

dispositions des articles 30
à 34 du décret relatif aux
marchés publics.

- Le dépôt, le retrait des plis
et des offres des concu-
rents doivent être effectués
par voie électronique dans
le portail des marchés pu-
blics https://www.mar-
chespublics.gov.ma
conformément aux disposi-
tions des articles 9 et 30 de
l'arrêté n° 1692-23 relatif à
la dématérialisation des
procédures des documents
et des pièces relatives aux
marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation.

N°828 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EDU-
CATION NATIONALE,
DU PRESCOLAIRE ET
DES SPORTS

AREF de Casablanca
- Settat Direction Provin-
ciale El Fida Mers Sultan

Service des Affaires Admi-
nistratives et Financières,
des Constructions, des
Equipements
et du Patrimoine

Avis d'appel d'offres
Ouvert national simplifié

N° 03/E/26

Le 02 mars 2026 à 10 Heure,
il sera procédé, dans le siège
de l'A.R.E.F de la Région de
Casablanca Settat sise à

l'Angle du Bd Ibn Sina et
Bd Sidi Abderrahmane BP
12365 - Hay Hassani - Casa-
blanca, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres

des prix pour l'Externalisa-
tion de la Gestion du ser-
vice de restauration au
profit de l'internat du Lycée
Collégial Al Andalous, dé-
pendant de la direction pro-
vinciale ELFIDA MERS
SULTAN.

L'estimation du Maître
d'ouvrage en Dirhams
Toutes Taxes Comprises
(TTC) :

- L'Estimation minimale :
155 100,00 Dirhams TTC
(cent cinquante cinq mille
cent Dirhams TTC)

- L'Estimation maximale :
276 804,00 Dirhams TTC (deux
cent soixante-seize

mille huit cent quatre di-
rhams TTC).

Le montant de la caution
provisoire est de :

5500,00 Dirhams (cinq
mille cinq cent Dirhams)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30,
32 et 135 du Décret n° 2-22-
431 du 15 chaabane 1444 (8
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics et l'article 12

de l'arrêté du ministre délé-
gué auprès de la ministre
de l'économie et des fi-
nances, chargé du budget
n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23
juin 2023) relatif à la déma-
térialisation des procé-
dures, des documents et des
pièces relatifs aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma, conformément à l'ar-
ticle 135 du décret n° 2-22-
431 du 15 chaabane 1444 (8
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics et aux disposi-
tions de l'Arrêté du
ministre délégué auprès de
la ministre de l'économie et
des finances, chargé du budget
n° 1692-23 du 4 hija
1444 (23 juin 2023) relatif à
la dématérialisation des
procédures, des documents
et des pièces relatifs aux
marchés publics.

Les prospectus, notices doi-
vent être déposés dans le
bureau d'ordre de la com-
mune d'Oued Naam au
plus tard le jour ouvrable
précédant la date d'ou-
verture des plis ou remis
séance tenante au président
de la commission d'ou-
verture des plis ou peuvent
être déposés par voie élec-
tronique, conformément
aux dispositions de l'article
37 du décret des marchés
publics précité . à l'adresse
: www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° 07 du règle-
ment de consultation.

N°829 /PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION Draa-Tafilalet
PROVINCE Errachidia
COMMUNE Oued Naam

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° : 10/2026

Le JEUDI 12 MARS 2026 à
13.h 00, Il sera procédé,
dans le bureau de Madame
la présidente de

la commune de Oued
Naam à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres ou-
vert national sur offres des
prix national :

N° : 10/2026 pour : Achat
d'une Tractopelle au profit
de la commune d'Oued
Naam province Errachidia.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma, conformément à l'ar-
ticle 22 du décret n° 2-22-431
du 15 chaabane 1444 (8
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics et aux disposi-
tions de l'Arrêté du
ministre délégué auprès de
la ministre de l'économie et
des finances, chargé du budget
n° 1692-23 du 4 hija
1444 (23 juin 2023) relatif à
la dématérialisation des
procédures, des documents
et des pièces relatifs aux
marchés publics.

N°830 /PA

السلطنة المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لجهة درعة تافيلالت
المديرية الإقليمية لورزازات



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRE DE PRIX

N° : 02/EXP-CPGE/2026

Le 12/03/2026 à partir de 10h00, il sera procédé à la salle des réunions du siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation de la région Draa-Tafilalet, sise boulevard Hassan II Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offre de prix relatif à :

AOO N°	OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	ESTIMATION DES COÛTS DES SERVICES TTC	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
02/EXP-CPGE/2026	Service de restauration au profit de l'internat du Lycée qualifiant Prince Moulay El Hassan CPGE relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale d'Education et de Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate	Max : 4 352 832,00 (quatre millions trois cent cinquante-deux mille huit cent trente-deux dirhams zéro centime) MIN : 2 176 416,00 (deux millions cent soixante-seize mille quatre cent seize dirhams zéro centime)	87 000,00 (quatre-vingt-sept mille dirhams zéro centimes)	10h00

Les dossiers de l'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du Décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N°831 /PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Préfecture de Salé
Commune d'AMEUR
Service Technique

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL

Le Président du Conseil d'AMEUR
Année budgétaire 2026-2028

Le programme prévisionnel des marchés que le Président du conseil Communal d'AMEUR envisage de lancer pour l'année budgétaire 2026 et les deux années suivantes 2027 et 2028 est présenté ci-après :

a) Prestation des travaux :

Année budgétaire 2026					
N°	OBJET	LIEU D'EXECUTION	ESTIMATION PREVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOIS DE PUBLICATION
1	Entretien courant et réparation de cimetières	Commune d'AMEUR	100 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
2	Entretien et réparation courant de réseaux et installation d'éclairage public	Commune d'AMEUR	200 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
3	Aménagement d'un local administratif	Commune d'AMEUR	400 000,00	Appel d'offres	3ème trimestre
4	Gros travaux de maintenance des réseaux d'éclairage public à la commune d'AMEUR	Commune d'AMEUR	827 979,40	Appel d'offres	1er trimestre
5	Travaux de signalisation horizontales et verticales des voies de la commune	Commune d'AMEUR	200 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
6	Travaux de réhabilitation de l'éclairage public à la commune	Commune d'AMEUR	749 179,30	Appel d'offres	2ème trimestre
7	Travaux de construction de la route blindée dans la commune d'AMEUR	Commune d'AMEUR	4 300 000,00	Appel d'offres	3ème trimestre
Total			6 777 155,40		

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes

Année budgétaire 2027		LIEU D'EXECUTION
N°	OBJET	Commune Ameur
1	Travaux d'aménagement des terrains de sport	
2	Travaux d'aménagement des espaces publics	
3	Travaux d'aménagement des marchés quartier	
4	Travaux d'aménagement des espaces verts	
5	Réalisation de l'éclairage public de la RNI	
Année budgétaire 2028		LIEU D'EXECUTION
N°	OBJET	Commune Ameur
1	Gros travaux de maintenance des voies	
2	Gros travaux de réseaux d'éclairage public	
3	Aménagement de la route Sidi Ibrahim	
4	Gros travaux de maintenance des voies	
5	Gros travaux de maintenance des réseaux d'éclairage public	
6	Création d'un espace de loisir	
7	Réalisation de l'éclairage public à la commune	

b) Prestation de fourniture

Année budgétaire 2026					
N°	OBJET	LIEU D'EXECUTION	ESTIMATION PREVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOIS DE PUBLICATION
1	Achat de peinture	Commune d'AMEUR	300 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
2	Achat d'article de sport	Commune d'AMEUR	100 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
3	Acquisition de matériel de signalisation	Commune d'AMEUR	300 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
4	Acquisition de matériel technique	Commune d'AMEUR	200 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
5	Acquisition de motopompes et groupes électrogènes	Commune d'AMEUR	300 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
6	Achat matériel d'entretien d'éclairage public	Commune d'AMEUR	300 000,00	Appel d'offres	1ère trimestre
Total			1 100 000,00		

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes

Année budgétaire 2027		LIEU D'EXECUTION
N°	OBJET	Commune Ameur
1	Achat article de sport	
2	Achat matériels d'entretien éclairage public	
3	Achat de mobilier de bureau	
4	Achat matériel informatique	
Année budgétaire 2028		LIEU D'EXECUTION
N°	OBJET	Commune Ameur
1	Acquisition de matériel audiovisuel	
2	Achat article de sport	
3	Achat matériels d'entretien éclairage public	
4	Achat fourniture bureau papeterie	
5	Achat matériel technique	
6	Achat matériel informatique	

c) Prestation de services :

Année budgétaire 2026					
N°	OBJET	LIEU D'EXECUTION	ESTIMATION PREVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOIS DE PUBLICATION
1	Location de matériels des films	Commune d'AMEUR	100 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
2	Frais d'animation artistique et culturelles	Commune d'AMEUR	100 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
3	Etudes et assistance technique	Commune d'AMEUR	200 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
4	Etude technique et suivi des travaux	Commune d'AMEUR	209 346,55	Appel d'offres	2ème trimestre
5	Location de matériels et transport d'engins	Commune d'AMEUR	100 000,00	Appel d'offres	2ème trimestre
Total			709 346,55		

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes

Année budgétaire 2027		LIEU D'EXECUTION
N°	OBJET	Commune Ameur
1	Animation artistique et culturelles	
2	Location du matériel transport et engins	
3	Etude et assistance technique	
4	Etudes techniques	
5	Animation artistique et culturelles	
Année budgétaire 2028		LIEU D'EXECUTION
N°	OBJET	Commune Ameur
1	Animation artistique et culturelles	
2	Location du matériel transport et engins	
3	Etude et assistance technique	
4	Etudes techniques	
5	Animation artistique et culturelles	

N°833 / PA

NETOPIA
AUTONOMOUS
CONSTITUTION D'UNE
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ
LIMITÉE

D'ASSOCIÉ UNIQUE
I-Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 janvier 2026, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes:
DÉNOMINATION : La société a pris la dénomination suivante:
« NETOPIA AUTONOMOUS »
FORME JURIDIQUE : Société à Responsabilité Limitée d'associé unique

OBJET : La Société a pour objet: la programmation, le conseil et autres activités informatiques.
SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Rue Al Jalaounar, Résidence les camélias, Imm 1, App 3, Hay Riad, Rabat.
DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de sa constitution définitive.
CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à 100.000,00 Dirhams, divisé en 1.000 parts nominatives de 100,00 Dirhams chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à l'associé unique.
GERANCE : Monsieur Mo-

hamed Zaki Narjisse.
EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 Décembre.
BENEFICIAIRES : après prélèvement de 5% pour la constitution de la réserve légale, le surplus est affecté suivant la décision de l'associé unique.
II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Rabat le 10 Février 2026 sous le numéro 200016, et la société est immatriculée au registre du commerce sous le numéro 195633.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N°832 / PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale,
du Préscolaire et des Sports

Avis rectificatif

Appel d'Offres ouvert sur offres de prix
N°05/MAN-EP-AR-FR/2026

Le maître d'ouvrage porte à la connaissance des concurrents éventuels intéressés par l'Appel d'Offres n° 05/MAN-EP-AR-FR/2026 ayant pour objet « l'Édition (impression et distribution) des kits des manuels scolaires de la langue arabe (tome 1 + tome 2) et des manuels de la langue française pour les élèves des écoles pionnières des six niveaux de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027 en 12 lots » que :

1- L'intitulé des lots est rectifié comme suit :

Lot n° 1 :	l'édition (impression et distribution) des kits des manuels scolaires de la langue arabe (Tome 1 + Tome 2) au profit des élèves des écoles pionnières de la 1 ^{ère} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027
Lot n° 2 :	l'édition (impression et distribution) des kits des manuels scolaires de la langue arabe (Tome 1 + Tome 2) au profit des élèves des écoles pionnières de la 2 ^{ème} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027
Lot n° 3 :	l'édition (impression et distribution) des kits des manuels scolaires de la langue arabe (Tome 1 + Tome 2) au profit des élèves des écoles pionnières de la 3 ^{ème} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027
Lot n° 4 :	l'édition (impression et distribution) des kits des manuels scolaires de la langue arabe (Tome 1 + Tome 2) au profit des élèves des écoles pionnières de la 4 ^{ème} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027
Lot n° 5 :	l'édition (impression et distribution) des kits des manuels scolaires de la langue arabe (Tome 1 + Tome 2) au profit des élèves des écoles pionnières de la 5 ^{ème} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027
Lot n° 6 :	l'édition (impression et distribution) des kits des manuels scolaires de la langue arabe (Tome 1 + Tome 2) au profit des élèves des écoles pionnières de la 6 ^{ème} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027
Lot n° 7 :	l'édition (impression et distribution) des manuels scolaires de la langue française au profit des élèves des écoles pionnières de la 1 ^{ère} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027
Lot n° 8 :	l'édition (impression et distribution) des manuels scolaires de la langue française au profit des élèves des écoles pionnières de la 2 ^{ème} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027
Lot n° 9 :	l'édition (impression et distribution) des manuels scolaires de la langue française au profit des élèves des écoles pionnières de la 3 ^{ème} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027
Lot n° 10 :	l'édition (impression et distribution) des manuels scolaires de la langue française au profit des élèves des écoles pionnières de la 4 ^{ème} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027
Lot n° 11 :	l'édition (impression et distribution) des manuels scolaires de la langue française au profit des élèves des écoles pionnières de la 5 ^{ème} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027
Lot n° 12 :	l'édition (impression et distribution) des manuels scolaires de la langue française au profit des élèves des écoles pionnières de la 6 ^{ème} année de l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2026/2027

2- Le montant en lettre du cautionnement provisoire du lot N° 04 est rectifié comme suit :

lot n°	Montant du cautionnement provisoire (en DH)
4	222.000,00 Deux Cent Vingt Deux Mille Dirhams

3- Le reste inchangé.

N°834 / PA

مشروع قرار لرئيس مجلس جماعة بوسكورة بالتخلي عن القطع الأرضية اللازمة لفتح طريق التهيئة المرموز لها ب BO02 في تصميم التهيئة لجماعة بوسكورة بإقليم النواصر.

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة الدار
البيضاء سطات
إقليم النواصر
جماعة بوسكورة

طلبة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله في الجريدة الرسمية. يودع ملف البحث المتعلق بمشروع القرار والتصميم الملحق به مشفوع بالسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصرّيات رهن إشارة العموم بمقر جماعة بوسكورة خلال أوقات العمل الرسمية.

إن رئيس مجلس جماعة بوسكورة:

بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.15.85 بتاريخ 20 من رمضان 1436 (7 يونيو 2015):

وعلى القانون رقم 7.81 المتعلق بترق الملكية لأجل المنفعة العامة والاحتلال المؤقت الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 من رجب 1402 (6 ماي 1982):

وعلى القانون رقم 12.90 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 من ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992) كما وقع تغييره وتتميمه:

وعلى القانون رقم 57.19 المتعلق بنظام الأملاك العقارية للجماعات الترابية الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.21.74 بتاريخ 03 ذي الحجة 1442 (14 يوليو 2021):

وعلى المرسوم رقم 2.82.382 الصادر في 2 رجب 1403 (16 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81 المشار إليه أعلاه:

وعلى المرسوم رقم 2.92.832 الصادر في 27 من ربيع الثاني 1414 (14 أكتوبر 1993) بتطبيق القانون رقم 12.90 المشار إليه أعلاه:

وبعد الاطلاع على المرسوم رقم 2.15.444 الصادر في 28 من رمضان 1436 (15 يوليو 2015) بموافقة التصميم والنظام المتعلق به الموضوعين لتهيئة جماعة بوسكورة بإقليم النواصر والإعلان أن في ذلك منفعة عامة:

وعلى مقرر مجلس جماعة بوسكورة المتخذ خلال دورته الاستثنائية بتاريخ 19 نونبر 2025 القاضي بالمصادقة على تخطيط حدود طرق التهيئة BO02-BO09-BO13-BO12 مع نزاع ملكية العقارات اللازمة لهذه الغاية والإعلان أن في ذلك منفعة عامة.

فقرما يلي:

المادة الأولى: يتخلى عن القطعة الأرضية لفتح طريق التهيئة المرموز لها ب BO02 في تصميم التهيئة لجماعة بوسكورة الموافق عليه بالمرسوم رقم 2.15.444 الصادر في 28 من رمضان 1436 (15 يوليو 2015) المشار إليه أعلاه. كما رسمت حدودها بحاشية ملونة في التصميم الملحق بأصل هذا القرار. وعينت في الجدول التالي:

رقم القطع الأرضية بالتصميم	رقم الرسم العقاري أو المقلب	المساهمة المزمومة ب 2م	طول الواجبة على الطريق BO02	المساهمة المجانية طبقا للتقانون 12/90	المساحة المتخوض عنها طبقا للتقانون 12/90	المساحة التي يصعب ملكها للجماعة
P1	T28322/C Lot2	859.00	120.30	1 203.00	344.00	
P2	T28322/C LotA	356.00	55.90	559.00	203.00	
P3	T28322/C P4	116.00	15.40	154.00	38.00	
P4	T185703/63	255.00	29.00	290.00	35.00	
P5	T1754/47	236.00	25.00	250.00	14.00	
P6	T3222/47	222.00	26.50	265.00	43.00	
P7	T5077/47	149.00	19.20	192.00	43.00	
P8	T5078/47	135.00	17.70	177.00	42.00	
P9	T28550/C P3	135.00	17.70	177.00	42.00	
P10	T1753/47	150.00	20.00	200.00	50.00	
P11	T3221/47	149.00	20.00	200.00	51.00	
P12	T3220/47	147.00	20.00	200.00	53.00	
P13	T3218/47	143.00	20.00	200.00	57.00	
P14	T28550/C P2	64	8.6	86	22.00	
P15	T1752/47	228	32.4	324	96.00	
P16	T3218/47	218	32.4	324	106.00	
P17	T3217/47	191	28.1	281	90.00	
P18	T28550/C P 1	1316	119.7	1197		
P19	T48254/C	1727	68.5	685		
P20	غير معطى	272	27.2	272		

P21	T27651/D	62.00	6.00	60.00	2.00	
P22	T27652/D	63.00	6.10	61.00	2.00	
P23	T27653/D	66.00	6.40	64.00	2.00	
P24	T27654/D	389.00	36.60	366.00	23.00	
P25	T27655/D	228.00	20.60	206.00	22.00	
P26	T27656/D	196.00	17.30	173.00	23.00	
P27	T33673/D	296.00	25.30	253.00	43.00	
P28	غير معطى	39.80	39.80	398.00	398.00	
P29	T12865/47	280.00	36.50	365.00	85.00	
P30	T6241/47	546	65	650.00	104.00	
P31	T4157/47	337	40.4	404.00	67.00	
P32	T38084/C	2560	40.4	404.00	2156.00	
P33	T36800/C	1623	145.3	1453.00	170.00	

المادة الثانية: ينشر هذا المشروع بالجريدة الرسمية.

مشروع قرار لرئيس مجلس جماعة بوسكورة بالتخلي عن القطع الأرضية اللازمة لفتح طريق التهيئة المرموز لها ب BO12 في تصميم التهيئة لجماعة بوسكورة بإقليم النواصر.

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة الدار
البيضاء سطات
إقليم النواصر
جماعة بوسكورة

طلبة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله في الجريدة الرسمية. يودع ملف البحث المتعلق بمشروع القرار والتصميم الملحق به مشفوع بالسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصرّيات رهن إشارة العموم بمقر جماعة بوسكورة خلال أوقات العمل الرسمية.

إن رئيس مجلس جماعة بوسكورة:

بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.15.85 بتاريخ 20 من رمضان 1436 (7 يونيو 2015):

وعلى القانون رقم 7.81 المتعلق بترق الملكية لأجل المنفعة العامة والاحتلال المؤقت الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 من رجب 1402 (6 ماي 1982):

وعلى القانون رقم 12.90 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 من ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992) كما وقع تغييره وتتميمه:

وعلى القانون رقم 57.19 المتعلق بنظام الأملاك العقارية للجماعات الترابية الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.21.74 بتاريخ 03 ذي الحجة 1442 (14 يوليو 2021):

وعلى المرسوم رقم 2.82.382 الصادر في 2 رجب 1403 (16 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81 المشار إليه أعلاه:

وعلى المرسوم رقم 2.92.832 الصادر في 27 من ربيع الثاني 1414 (14 أكتوبر 1993) بتطبيق القانون رقم 12.90 المشار إليه أعلاه:

وبعد الاطلاع على المرسوم رقم 2.15.444 الصادر في 28 من رمضان 1436 (15 يوليو 2015) بموافقة التصميم والنظام المتعلق به الموضوعين لتهيئة جماعة بوسكورة بإقليم النواصر والإعلان أن في ذلك منفعة عامة:

وعلى مقرر مجلس جماعة بوسكورة المتخذ خلال دورته الاستثنائية بتاريخ 19 نونبر 2025 القاضي بالمصادقة على تخطيط حدود طرق التهيئة BO12-BO13-BO09-BO02 مع نزاع ملكية العقارات اللازمة لهذه الغاية والإعلان أن في ذلك منفعة عامة.

فقرما يلي:

المادة الأولى: يتخلى عن القطعة الأرضية لفتح طريق التهيئة المرموز لها ب BO12 في تصميم التهيئة لجماعة بوسكورة الموافق عليه بالمرسوم رقم 2.15.444 الصادر في 28 من رمضان 1436 (15 يوليو 2015) المشار إليه أعلاه. كما رسمت حدودها بحاشية ملونة في التصميم الملحق بأصل هذا القرار. وعينت في الجدول التالي:

رقم القطع الأرضية بالتصميم	رقم الرسم العقاري أو المقلب	المساهمة المزمومة ب 2م	طول الواجبة على الطريق BO12	المساهمة المجانية طبقا للتقانون 12/90	المساحة المتخوض عنها طبقا للتقانون 12/90
P1	T21928/C P1	20 382.00	1 390.00	13 900.00	6 482.00
P2	T28322/C LotA	7 793.00	522.00	5 220.00	2 573.00

المادة الثانية: ينشر هذا المشروع بالجريدة الرسمية.

في مشروع قرار لرئيس مجلس جماعة بوسكورة بالتخلي عن القطع الأرضية اللازمة لفتح طريق التهيئة المرموز لها ب BO09 في تصميم التهيئة لجماعة بوسكورة بإقليم النواصر.

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة الدار
البيضاء سطات
إقليم النواصر
جماعة بوسكورة

طلبة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله في الجريدة الرسمية. يودع ملف البحث المتعلق بمشروع القرار والتصميم الملحق به مشفوع بالسجل المعد لتدوين الملاحظات والتصرّيات رهن إشارة العموم بمقر جماعة بوسكورة خلال أوقات العمل الرسمية.

إن رئيس مجلس جماعة بوسكورة:

بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.15.85 بتاريخ 20 من رمضان 1436 (7 يونيو 2015):

وعلى القانون رقم 7.81 المتعلق بترق الملكية لأجل المنفعة العامة والاحتلال المؤقت الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 من رجب 1402 (6 ماي 1982):

وعلى القانون رقم 12.90 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 من ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992) كما وقع تغييره وتتميمه:

وعلى القانون رقم 57.19 المتعلق بنظام الأملاك العقارية للجماعات الترابية الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.21.74 بتاريخ 03 ذي الحجة 1442 (14 يوليو 2021):

وعلى المرسوم رقم 2.82.382 الصادر في 2 رجب 1403 (16 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81 المشار إليه أعلاه:

وعلى المرسوم رقم 2.92.832 الصادر في 27 من ربيع الثاني 1414 (14 أكتوبر 1993) بتطبيق القانون رقم 12.90 المشار إليه أعلاه:

وبعد الاطلاع على المرسوم رقم 2.15.444 الصادر في 28 من رمضان 1436 (15 يوليو 2015) بموافقة التصميم والنظام المتعلق به الموضوعين لتهيئة جماعة بوسكورة بإقليم النواصر والإعلان أن في ذلك منفعة عامة:

وعلى مقرر مجلس جماعة بوسكورة المتخذ خلال دورته الاستثنائية بتاريخ 19 نونبر 2025 القاضي بالمصادقة على تخطيط حدود طرق التهيئة BO12-BO13-BO09-BO02 مع نزاع ملكية العقارات اللازمة لهذه الغاية والإعلان أن في ذلك منفعة عامة.

فقرما يلي:

المادة الأولى: يتخلى عن القطعة الأرضية لفتح طريق التهيئة المرموز لها ب BO09 في تصميم التهيئة لجماعة بوسكورة الموافق عليه بالمرسوم رقم 2.15.444 الصادر في 28 من رمضان 1436 (15 يوليو 2015) المشار إليه أعلاه. كما رسمت حدودها بحاشية ملونة في التصميم الملحق بأصل هذا القرار. وعينت في الجدول التالي:

رقم القطع الأرضية بالتصميم	رقم الرسم العقاري أو المقلب	المساهمة المزمومة ب 2م	طول الواجبة على الطريق BO09	المساهمة المجانية طبقا للتقانون 12/90	المساحة المتخوض عنها طبقا للتقانون 12/90
P1	T16162C(P2)	20 002.00	1 338.00	13 380.00	6 622.00
P2	T16162C(P1)	14 693.00	981.00	9 810.00	4 883.00
P3	T36201/C	5854	394	3 940.00	1 914.00
P4	T48253/C	1673	113	1 130.00	543.00

المادة الثانية: ينشر هذا المشروع بالجريدة الرسمية.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N°: 08/2026/B.G/PAZ
Le 16 Mars 2026 à 13 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour : Achat de fournitures pour matériel informatique pour le Secrétariat Général de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit Cent Quarante-Vingt-Mille Sept Cent Quatre-Vingt-Deux Dirhams 00 centimes (890 796,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix-sept Mille Dirhams, 00 Cts (17.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°835/PA

OUVERT NATIONAL
N°: 07/2026/B.G/PAZ
Le 16 Mars 2026 à 11H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture du plis relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour : Achat de matériel et mobilier de bureau au profit du Secrétariat Général de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Cent Quarante-Six Mille Trois Cent Vingt Dirhams 00 centimes (346 320,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : six mille cinq cent dirhams, 00 Cts (6.500,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis, ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 02 du règlement de consultation.

N°836/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL D'OFFRE

DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N°: 06/2026/B.G/PAZ
Le 16 Mars 2026 à 11 Heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour : Achat de fournitures de bureau pour les services du Secrétariat Général de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent quatre-vingt-treize mille cent huit dirhams, 00 Cts (393.108,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept Mille Dirhams, 00 Cts (7.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°837/PA

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

de l'Etat d'agadir sis à : Quartier Administratif-VN, Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026 ayant pour objet : Réalisation des prestations topographiques pour l'établissement des dossiers techniques cadastraux de morcellement, de fusion et de mise en concordance pour les immeubles domaniaux situés dans le ressort territorial de la Région de Souss Massa

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million cent Mille dirhams (1.100 000,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt-deux mille dirhams (22.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

ble à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°838/PA

STE* FIDMAG-CONSEIL
S.A.R.L. Cne Sadi, groupe 4, Rue 10, N° 60 -1er Etage, Casablanca ☎(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99 STE *ATLAS LINK LOGISTICS * S.A.R.L.A.U Constitution

- Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré le 25/01/2026 il a été établis les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : Société «ATLAS LINK LOGISTICS» S.A.R.L.A.U

- Objet : la société a pour objet au Maroc ainsi qu'à l'étranger tant pour elle-même que pour le compte des tiers ou en participation ce qui suit :

- Entrepreneur de Transport de Marchandises National et International

- Entrepreneur de Transport de marchandises par véhicules au niveau national qu'au niveau international

- prestation de tous services.

- Siège Social : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR ETAGE 2, APPARTEMENT

N°842/PA

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

Le 02 Mars 2026 à dix (10) heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la Direction Régionale des Domaines

du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances Direction des Domaines de l'Etat

Appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 1/DRDE-Agadir/2026

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHADDA AYT BAGA
CERCLE AYT BAGA
CAJAT AYT BAGA
COMMUNE TASSEGHELT

CADRE DU PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL

Maitre d'ouvrage : LA COMMUNE TASSEGHELT

Année budgétaire : 2024-2027-2028

Le programme prévisionnel des marchés que le maître d'ouvrage Commune TASSEGHELT envisage de lancer pour l'année budgétaire 2026 (et les deux années suivantes 2027-2028) présentés ci-après :

Prestations de Travaux Années budgétaires 2026

N°	Objet de travaux	Nature des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées de service concerné	Observation
1	Travaux d'aménagement d'espaces Verts Le Centre De Santé Et De La Voie Y Néant	Travaux D'aménagement	Centre El Hailat A La Ct Tasseghelt	appel d'offre Ouvert sur offre de prix	première moitié de l'année 2026	Service des marchés	--
2	Travaux d'entretien De Réseaux D'électrification D'un Group De Logement Aux Divers Douars Relevant De La Commune Tasseghelt	Alimentation EN Electricité	Divers Douars A La Ct Tasseghelt	appel d'offre Ouvert sur offre de prix	première moitié de l'année 2026	Service des marchés	--
3	Réalisation des espaces verts	Travaux De Construction	Centre El Hailat A La Ct Tasseghelt	appel d'offre Ouvert sur offre de prix	Deuxième moitié de l'année 2026	Service des marchés	--
4	Equiperment de centre en éclairage public	Travaux D'équipement	Centre El Hailat A La Ct Tasseghelt	appel d'offre Ouvert sur offre de prix	Deuxième moitié de l'année 2026	Service des marchés	--
5	Travaux De Construction Et Equipement D'un Terrain Sportif	Travaux De Construction Et Equipement	A Douar Imoussa La Ct Tasseghelt	appel d'offre Ouvert sur offre de prix	Deuxième moitié de l'année 2026	Service des marchés	--

Prestations de Travaux Années budgétaires 2027

Objet de travaux	Lieu d'exécution
TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRIFICATION D'UN GROUPE DE LOGEMENT AUX DIVERS DOUARS RELEVANT DE LA COMMUNE TASSEGHELT	DOUARS A LA CT TASSEGHELT
TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UN TERRAIN SPORTIF	A Tasseghelt A LA CT TASSEGHELT
TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	DOUARS A LA CT TASSEGHELT

Prestations de Travaux Années budgétaires 2028

Objet de travaux	Lieu d'exécution
TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UN TERRAIN SPORTIF	A Moulagen A LA CT TASSEGHELT
TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	DOUARS A LA CT TASSEGHELT
TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRIFICATION D'UN GROUPE DE LOGEMENT AUX DIVERS DOUARS RELEVANT DE LA COMMUNE TASSEGHELT	DOUARS A LA CT TASSEGHELT

Prestations de SERVICES

Types de services	Objet de services	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées de service concerné	Observation
--	--	--	--	--	--	--

Prestations de FOURNITURE

Type de fourniture	Objet de fourniture	quantitatif	Lieu de livraison	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées de service concerné	Observation
--	--	--	--	--	--	--	--

N°840 / PA

L'ancrage narratif du changement

Faire du storytelling un levier de consolidation stratégique durable

L'ancrage du changement constitue l'instant décisif où la transformation cesse d'être un projet pour devenir une culture, où l'élan stratégique se mue en réflexe collectif, où la vision s'inscrit dans les gestes quotidiens, les décisions ordinaires et les rites partagés. A cette étape, le storytelling s'impose comme levier structurant : il relie les efforts accomplis à une signification commune, il élève les succès en repères symboliques, il transforme les apprentissages en récits fondateurs. Le récit agit comme une architecture invisible ; il ordonne la mémoire de l'organisation, valorise les figures d'engagement, éclaire les choix opérés et donne à chacun une place intelligible dans l'histoire en cours. Ainsi, l'ancrage devient une œuvre de tissage, où chaque collaborateur perçoit son action comme un fil essentiel d'une trame collective, et où la transformation s'inscrit durablement dans l'identité, la fierté et la responsabilité partagée.

Toute transformation profonde ne s'institutionnalise que lorsqu'elle devient une histoire que l'on se raconte. Tant que le changement reste un plan, il demeure extérieur à l'organisation ; dès qu'il devient récit, il pénètre les mentalités, s'enracine dans la mémoire, et s'installe dans les gestes. Une institution ne change durablement que lorsqu'elle change son récit. Le défi n'est pas seulement de transformer les comportements, mais de faire en sorte que la nouvelle manière de faire devienne la norme culturelle. Et pour que cela advienne, il faut donner à la transformation un corps symbolique, une histoire qui la fasse vivre.

Créer une mythologie du changement

Tout changement véritable s'enracine dans un mythe fondateur, une histoire matricielle qui éclaire la nécessité de la réinvention, révèle les forces profondes qui ont mis l'institution en mouvement et dessine l'horizon vers lequel elle dirige désormais son énergie collective. Chaque transformation épouse un archétype immémorial : un appel qui éveille les consciences, une traversée qui mobilise les volontés, une épreuve qui affine les convictions, puis un retour enrichi d'une compréhension plus élevée. Le leader du changement incarne alors le narrateur d'une quête partagée ; par sa parole structurée, il offre aux acteurs une lecture cohérente de leur engagement et installe l'organisation dans la posture d'un héros en chemin vers une version plus lucide et plus accomplie d'elle-même.

Le storytelling devient ainsi le levier d'ancrage par excellence. Il façonne un mythe institutionnel en construction, capable d'ordonner l'intensité des transitions, de transmuter les renoncements en apprentissages et d'ériger les progrès discrets en conquêtes significatives. Le récit structure la mémoire, sacralise les étapes



franchies, transforme les réussites en repères culturels. Grâce à cette architecture symbolique, la transformation s'élève au rang d'histoire fondatrice ; elle s'inscrit dans les pratiques, irrigue les décisions et nourrit une identité collective consolidée par le sens partagé.

Transformer les croyances en comportements

Une croyance acquiert sa pleine puissance lorsqu'elle prend forme dans les gestes, les décisions et les interactions quotidiennes. Le storytelling opère cette métamorphose en faisant passer le principe abstrait à l'expérience incarnée. Il agit comme un simulateur cognitif et émotionnel, un espace partagé où les valeurs du changement deviennent perceptibles, éprouvées, vécues. Le rôle structurant de l'émotion dans l'activation de la raison, c'est que l'émotion confère à l'idée sa force d'engagement et sa capacité d'action. A travers le récit d'une réussite, d'un effort soutenu, d'une audace assumée ou d'une coopération exemplaire, la croyance s'inscrit dans la mémoire sensible du collectif ; elle devient énergie mobilisatrice, référence intérieure, repère partagé.

Cette dynamique rejoint la vision où l'organisation apprenante se définit par la capacité de ses membres à intégrer le sens du changement et à l'entreprendre par leur propre initiative. Le récit agit alors comme une pédagogie vivante : il inspire là où la règle structure, il élève la directive au rang de conviction, il transforme l'orientation stratégique en engagement conscient. A travers lui, les croyances se gravent dans les comportements et la culture évolue vers une cohérence profonde entre vision proclamée et pratiques incarnées.

Créer des rituels narratifs

La culture s'inscrit dans la durée grâce au rituel, espace vivant où la mémoire collective prend forme et se renouvelle. Lorsqu'une histoire revient, portée par des voix différentes et enri-

chie d'expériences successives, elle devient un pilier de cohésion et un repère identitaire. Chaque réunion peut ainsi se transformer en scène narrative : célébration d'une réussite, partage d'un obstacle franchi, élévation d'un incident au rang d'apprentissage structurant. Par la répétition consciente de ces récits, l'organisation grave ses valeurs dans les esprits et façonne des comportements alignés avec sa vision.

Les cultures organisationnelles émergent à travers des schémas de communication récurrents ; les histoires partagées sculptent les représentations, orientent les priorités et consolident l'engagement. Le storytelling ritualisé instaure une respiration culturelle, une cadence symbolique qui relie le quotidien à la trajectoire stratégique. Il offre au changement un langage incarné, capable de relier l'émotion à la mission, l'expérience individuelle à l'ambition collective. A travers ces rituels narratifs, la transformation s'ancore dans les pratiques et devient une énergie durable, entretenue par le sens partagé.

Relier l'héritage à la vision

L'un des écueils majeurs des transformations réside dans la fracture symbolique, lorsque l'élan vers le renouveau s'accompagne d'un effacement implicite de l'héritage. Une transformation durable s'accomplit dans la continuité ; elle relie les strates du temps et inscrit le projet futur dans la profondeur d'une mémoire assumée. La narration devient ce pont invisible entre le temps vécu et le temps projeté. Elle confère au changement une cohérence temporelle, une respiration qui honore l'expérience accumulée tout en ouvrant un horizon renouvelé.

Par le storytelling, le passé se relit comme une succession d'étapes nécessaires : réussites fondatrices, crises structurantes, renaissances créatrices. Le leader, en tissant ce récit, transforme l'histoire institutionnelle en racine féconde ; il élève la mémoire au rang de socle stratégique et nourrit la fierté collective. Dans ses travaux sur la dyna-

mique du changement, Kurt Lewin évoquait dès 1947 la nécessité d'un nouvel équilibre pour stabiliser la transformation, ce qu'il conceptualise dans son modèle du refreezing. Le storytelling incarne précisément cet équilibre narratif : il harmonise héritage et vision, stabilise l'élan du changement et inscrit la trajectoire future dans une continuité porteuse de sens.

Institutionnaliser une culture du récit

Pour que le changement s'ancore durablement, il faut que le storytelling devienne une pratique intégrée au système. Cela suppose de former les leaders à l'art du récit, de créer des espaces d'échange narratif, de documenter les histoires de terrain, et de bâtir une véritable banque de récits institutionnelle. Les grandes organisations apprenantes sont celles qui savent raconter leur propre histoire en continu. Le récit devient alors un langage stratégique : un outil de management, de transmission et d'identité. Il ne s'agit plus seulement de raconter le changement, mais de raconter avec le changement.

Ainsi, le storytelling agit comme un système d'ancrage symbolique. Il relie la stratégie à l'âme, le plan à la mémoire, la procédure à la signification. Une culture se consolide quand elle se raconte à elle-même, et une transformation s'enracine quand elle trouve les mots pour se dire. Là où la règle encadre, le récit fédère. Là où le changement s'achève, commence l'histoire de son incarnation.

En définitive, l'ancrage du changement se révèle comme une œuvre de mise en sens, une architecture invisible où stratégie et symbolique s'entrelacent pour donner naissance à une culture renouvelée. Le storytelling en constitue la clef de voute : il transforme l'élan initial en mémoire partagée, la vision en récit mobilisateur, l'effort collectif en identité consolidée. A travers lui, les croyances s'incarnent, les rituels structurent la cohésion, l'héritage s'unit à l'horizon, et l'organisation s'élève vers une version plus consciente d'elle-même. Le changement cesse alors d'être un épisode pour devenir une histoire fondatrice, continuellement racontée, enrichie et transmise, comme un patrimoine vivant qui éclaire chaque décision et inspire chaque action.



Par Abderrazak Hamzaoui
Email : hamzaoui@hama-co.net
www.hama-co.net



Medhi Benatia reste directeur du football à l'OM jusqu'en juin



Medhi Benatia, qui avait présenté la semaine dernière sa démission de son poste de directeur du football de l'OM, restera finalement en poste jusqu'à la fin de saison, a annoncé le propriétaire du club Frank McCourt mardi dans un communiqué.

"Déterminé à assurer l'intérêt supérieur de l'Olympique de Marseille et afin d'atteindre les objectifs sportifs de la saison en cours, Frank McCourt a demandé à Medhi Benatia de conserver ses fonctions jusqu'à la fin de la saison", écrit l'homme d'affaires américain, propriétaire

de l'OM depuis 2016, dans ce communiqué.

"Conscient de ses responsabilités vis-à-vis de l'institution, Medhi Benatia a accepté d'étendre son préavis jusqu'au mois de juin et pilotera l'ensemble des activités sportives", ajoute McCourt.

Le communiqué précise également que le rôle du président Pablo Longoria, dont le champ d'action semble considérablement réduit, va "évoluer vers ses responsabilités institutionnelles, afin de maintenir la représentation de l'Olympique de Marseille au sein des instances françaises et notamment européennes".

L'annonce de mardi s'apparente à un coup de théâtre alors que Benatia avait annoncé de lui-même qu'il quittait ses fonctions.

"Malgré les récentes déconvenues et certains scénarios cruels sportivement, le projet avance. Mais je ne peux ignorer le climat actuel. Je ressens une insatisfaction croissante, une rupture que je regrette profondément. A Marseille, le résultat est le seul juge de paix", avait-il ainsi écrit dimanche sur ses comptes X et Instagram.

Son annonce intervenait une semaine après le départ de l'entraîneur Roberto De Zerbi et alors que le club, éliminé de la Ligue des champions et 4e en championnat, traverse une période sportive difficile.

Dans son communiqué, McCourt assure que "la nomination d'un nouvel entraîneur sera bientôt annoncée" et que son ambition "pour le club reste intacte".

McCourt était déjà présent samedi au Stade Vélodrome pour le match contre Strasbourg (2-2), lors duquel des banderoles de protestation l'ont visé, ainsi que Longoria.

Dans la nuit de lundi à mardi, une douzaine de tags et graffitis ciblant directement le président espagnol du club ont par ailleurs été laissés à proximité de la Commanderie, le centre d'entraînement de l'OM.

"Longoria démission", "Longoria imposteur", "Pablo c'est le moment, bye-bye", "Pablo FDP" ou "Pablo out", pouvait-on notamment lire sur certains de ces messages.

Amical Maroc/Paraguay

Début de la vente des billets

La vente des billets du match amical qui opposera les sélections du Maroc et du Paraguay, le 31 mars prochain en France, a débuté lundi, annonce le comité d'organisation de cette rencontre.

La vente des billets se fera par voie exclusivement électronique via le lien suivant: "www.fanzone.pro", souligne le comité d'organisation sur le site web de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Les prix ont été fixés entre 40 et 300 euros, ajoute la même source.

Ce match entre les Lions de l'Atlas et La Albirroja est prévu au stade Bollaert-Delelis, dans la ville de Lens en France, à partir de 20h00.

La sélection nationale disputera un autre match amical face à l'Equateur, le 27 mars (21h15), au stade Riyadh Air Metropolitano de Madrid en Espagne.

Tennis

Ali Missoum intègre le Top 100 ITF

Le Marocain Ali Missoum s'est assuré d'intégrer le Top 100 mondial Junior de la Fédération internationale de tennis à l'issue du tournoi ITF Juniors J300 Casablanca (Grade 1), qui s'est déroulé du 07 au 14 février au Club Olympique Casablancais (COC), réunissant plusieurs joueurs et joueuses issus de l'élite du circuit junior international.

Le tableau simple garçons a été marqué par le parcours d'Ali Missoum qui a atteint la finale de cette compétition de haut niveau, indique la Fédération Royale marocaine de tennis dans un communiqué.

En finale, il s'est incliné face à l'Italien Raffaele Ciurnelli, classé 87e au classement ITF Junior, sur le score de 6/0, 6/2, précise la même source, ajoutant que finaliste d'un tournoi Grade 1, l'un des niveaux les plus relevés du circuit ITF Juniors, Ali Missoum confirme sa progression et son potentiel face à une opposition internationale de grande qualité. Grâce à ce résultat, Ali Missoum est assuré d'intégrer le Top 100 mondial ITF Junior, et devrait se situer aux alentours de la 80e place.

Dans le tableau simple filles, la Lettonne Adelina Lacinova s'est imposée en finale face à la Danoise Caroline Hermanns, tandis que la paire de Latvia, Adelina Lacinova et Marija Lauva a été sacrée en double filles. Le titre du double garçons est revenu à la paire Filippo Alfano (Italie) et Daniel Tazabekov (Kazakhstan).

Taroudant à l'heure de son 1^{er} meeting fédéral d'athlétisme

Le 1er meeting fédéral d'athlétisme de Taroudant s'est tenu, dimanche, avec la participation de nombreux athlètes de différentes catégories d'âge.

Organisé sous l'égide de la Fédération Royale marocaine d'athlétisme (FRMA), cet événement comptait des compétitions de course, de demi-fond et de fond, ainsi que des épreuves de lancer et de saut pour les catégories juniors et seniors.

Dans une déclaration à la MAP, Abdelah Boukraa, membre du Comité technique national de la FRMA, a indiqué que l'organisation de cette première compétition fédérale à Taroudant s'inscrit dans une stratégie visant à développer la participation et à rehausser le niveau technique des athlètes de toutes les catégories d'âge.

Il a ajouté que cet événement sportif

représente une occasion importante d'évaluer la préparation des athlètes en début de saison et de repérer les jeunes talents prometteurs capables de renforcer les équipes nationales à l'avenir.

Le niveau affiché par les participants témoigne du travail constant mené par les clubs et de l'encadrement technique tout au long de la saison, a ajouté M. Boukraa.

En organisant de tels événements à travers le Royaume, la Fédération Royale marocaine d'athlétisme tient à offrir des opportunités de compétition dans des conditions optimales, ce qui contribue à perfectionner les compétences des coureurs et leur permet de réaliser des chronos qualificatifs pour les prochaines compétitions nationales et internationales.

De son côté, l'athlète Rania Hamdaoui, du Centre d'entraînement des cou-

reurs de Tahanaout, a indiqué que sa victoire au 400 mètres haies en 59,66 secondes, synonyme de qualification pour les Championnats du monde juniors aux Etats-Unis, est le fruit d'un entraînement intensif et d'un travail continu avec son équipe technique.

Elle a ajouté que cette performance est une source de motivation pour poursuivre sa préparation et améliorer son record personnel, exprimant sa gratitude à tous ceux qui l'ont soutenue dans son parcours.

L'organisation de cet événement s'inscrit dans le cadre du programme annuel de la FRMA, qui vise à renforcer la compétitivité et à offrir aux jeunes talents la possibilité d'acquérir une expérience de haut niveau, ainsi qu'à évaluer la préparation des clubs et des coureurs en vue des prochaines compétitions nationales.

A Hollywood, les figurants aussi ont leurs Oscars

Costume bleu impeccable, Daniel Armella s'avance sous les projecteurs pour s'emparer d'une statuette en forme d'Oscar. Sauf qu'au lieu d'être recouvert d'or, ce trophée pour les meilleurs figurants d'Hollywood est en plastique.

Un détail secondaire, pour ce membre de la série policière "High Potential", aussi ému qu'une vraie star de cinéma.

"Waouh! C'était ma troisième nomination (sans victoire), je commençais à me sentir un peu comme une doublure de Leonardo DiCaprio", lance-t-il, en blaguant sur la propension de l'acteur de "Titanic" à faire de la figuration aux Oscars.

Le ton est donné: bienvenue aux "Background Actor Awards", la cérémonie parallèle célébrant avec humour les anonymes qui peuplent vos écrans.

Sans piper mot, ils incarnent les infirmiers s'affairant derrière les médecins de la série "The Pitt", les danseuses accompagnant les héros de "La La Land", ou les agents veillant sur une scène de crime dans "NCIS".

"Nous ne sommes pas juste des

accessoires qui mangent, nous sommes des personnes réellement présentes et qui donnent de la valeur à la scène", rappelle le fondateur de l'événement, Vincent Amaya. "Sans nous, tout aurait l'air nul."

Depuis 2018, il organise ce gala pour ces travailleurs ignorés de Los Angeles. Les vainqueurs s'y voient décerner un "Blurry" - un "Flou" en anglais, le surnom informel des récompenses réservées à ces interprètes éloignés des projecteurs.

La soirée reprend les codes des cérémonies du gratin d'Hollywood, avec moins de faste. Les robes à paillettes se mêlent aux simples jeans, et les smokings tombent parfois sur des bottes de chantier.

Une dizaine de prix y sont remis, dont celui du meilleur secouriste et la catégorie reine: meilleur ensemble de figurants. Cette année, elle a été remportée par "High Potential", l'adaptation de la série française "HPI".

Le jury est composé d'une quarantaine de membres avec en moyenne 20 ans de métier chacun, chargés d'évaluer les apparitions des



nominés à l'écran.

"Les figurants sont comme des ninjas, et seuls les ninjas peuvent juger qui est un bon ninja", confie à l'AFP M. Amaya.

A l'instar des cascadeurs ou des directeurs de casting, qui viennent d'obtenir leur propre statuette aux Oscars, ce comédien habitué aux petits rôles de policier souhaite une meilleure reconnaissance des figurants.

Cela l'agace lorsqu'on les qualifie d'"extras", comme s'ils étaient superflus. Pour changer les mentalités, il rêve d'obtenir une "étoile collective sur Hollywood Boulevard".

"Cette soirée est un premier petit pas dans cette direction", se réjouit Kyle Humphrey, archiviste de la police dans "High Potential".

Après 23 ans de carrière, cette présentatrice télé vient de boucler une journée de quatorze heures de

tournage.

"Il faut avoir de l'endurance et être prêt à tourner parfois dans le froid glacial ou la pluie pendant des heures", raconte cette Américaine, qui sert à l'occasion de doublure à Meryl Streep ou Julia Roberts. "Les figurants sont invisibles, mais ils travaillent aussi dur que les acteurs principaux."

Comme beaucoup dans la salle, elle sait qu'elle fait partie des chanteurs encore en activité. Car entre la pandémie, les grèves de 2023 ayant renforcé la tendance des studios à délocaliser la production, et les incendies l'an dernier, Los Angeles traverse des années noires.

La grève des acteurs a beau s'être soldée par un accord qui protège les figurants syndiqués contre la réplification non consentie de leur image par intelligence artificielle, ils savent que nombre de producteurs rêvent de les remplacer avec cette technologie.

L'apparition à l'automne de Tilly Norwood, une actrice entièrement créée par IA, a renforcé les craintes.

Recette

Cheesecake aux myrtilles



Ingédients

- La base aux spéculoos
- 230 g de biscuits spéculoos ou sablé breton
- 4 à 5 cuillères à soupe de beurre non salé fondu
- L'appareil à cheesecake au cream cheese
- 360 g de fromage à la crème nature type Philadelphia ou ST Morét
- 100 g de sucre glace + ou- selon le goût
- 15 ml de jus de citron frais
- 1 cuillère à café d'extra de vanille
- 300 g de crème fraîche fleurette à 30% de mat.grasse
- Le coulis de myrtilles
- 300 g de myrtilles
- jus d'1/2 citron
- 3 cuillères à soupe de sucre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 1 cuillère à café bombée de maïzena fécule de maïs

Instructions

- Dans un bol, mélanger les spéculoos réduits en chapelure et le beurre fondu. Assurez-vous de bien enrober chaque miette de beurre.
- Verser le mélange dans un moule à charnière de 18 à 20 centimètre et tasser les miettes en appuyant avec la base d'un verre afin de former une couche assez compacte.

Réserver le moule dans le réfrigérateur.

3. Mélanger le fromage à la crème, le sucre, le jus de citron et la vanille dans le bol du robot pâtissier muni du fouet. Mélanger à vitesse moyenne jusqu'à obtention d'une consistance lisse et homogène, racler les bords du bol si besoin.

4. Fouetter la crème en chantilly puis l'incorporer au mélange précédent à l'aide d'une spatule en veillant à ne pas faire retomber la masse.

5. Verser la crème sur la base de spéculoos préalablement préparée.

6. Réfrigérer jusqu'à ce que la garniture soit bien ferme et froide, compter environ 6 heures au minimum ou toute la nuit.

7. Préparer le coulis de myrtilles: dans une casserole, mettre les myrtilles fraîches ou surgelées, le sucre, le sucre vanillé, le jus de citron et un fond d'eau laisser cuire à feu doux pour environ 10 minutes. Délayer la maïzena dans une à deux cuillères à soupe d'eau puis l'ajouter à la préparation pour la faire épaissir compter 2 à 3 minutes de cuisson supplémentaires tout en remuant régulièrement. La consistance obtenue doit être nappante.

8. Servir le cheesecake accompagné de coulis de myrtilles bien froid.

La côte ouest du Groenland enregistre son mois de janvier le plus chaud jamais observé

La capitale du Groenland, Nuuk, a connu son mois de janvier le plus chaud jamais enregistré, battant un record qui tenait depuis 109 ans, les températures ayant grimpé en flèche de façon générale sur la côte ouest de l'île arctique, a indiqué lundi l'Institut météorologique danois (DMI).

Au moment où l'Europe et l'Amérique du Nord subissaient une vague de froid en janvier, Nuuk a enregistré une température mensuelle moyenne de 0,1 °C, soit 7,8°C de plus que la moyenne du mois de janvier au cours des trois dernières décennies.

C'est 1,4 degré de plus que le précédent record de Nuuk, qui datait de 1917. Lors de la journée la plus chaude à Nuuk en janvier, le mercure a grimpé jusqu'à 11,3 °C.

De la pointe sud du Groenland jusqu'à la côte ouest, sur une distance de plus de 2.000 kilomètres, la température en janvier a battu des records mensuels, a souligné le DMI.

A Ilulissat, dans la baie de Disko, la moyenne en janvier était de -1,6°C, soit 1,3 degré de plus que le précédent record de 1929 et 11 degrés de plus que la normale pour janvier, selon l'institut danois.

De l'air plus chaud balaye parfois le Groenland, apportant des températures plus douces pendant un jour ou deux, mais un record de chaleur aussi prolongé sur une zone aussi vaste est "une indication claire que quelque chose est en train de changer", a déclaré Martin Olesen, chercheur en climatologie au DMI. "Nous savons et pouvons clairement voir que le réchauffement climatique est engagé, ce qui,

comme prévu, conduit à davantage de records dans la partie chaude de l'échelle des températures et progressivement moins de records dans la partie froide", a-t-il déclaré.

La région arctique est en première ligne du réchauffement climatique, se réchauffant quatre fois plus vite que le reste de la planète depuis 1979, selon une étude publiée en 2022 dans la revue scientifique Nature.

